Kanton Bern
Canton de Berne

Manuel



Relevé individuel des heures d'enseignement SAP-RIH

Version :	2.0
Valable à compter du :	12.08.2026
Créé par :	Judith Bracher / Lena Augé

Table des matières

1.	Liste des abréviations	3
2.	Relevé individuel des heures d'enseignement (RIH)	4
2.1	Qu'est-ce qui change avec le compte SAP-RIH ?	5
2.2	Tâches des responsables SAP-CdPe / directions d'école (DE)	6
2.3	Bases relatives au compte RIH	6
2.3.1	Exemple pour l'école obligatoire	7
2.3.2	Exemple pour le gymnase	8
2.3.3	Exemple pour l'école professionnelle	9
3.	Processus RIH	10
3.1	Ouverture du compte	10
3.2	Alimentation du compte	10
3.3	Retrait du compte	10
3.4	Écritures dans SAP-CdPe	11
3.5	Contrôle	12
3.6	Transfert des écritures sur le compte RIH	12
3.7	Clôture du compte	12
4.	Procédure de connexion	12
5.	Page d'accueil des comptes RIH, des comptes RIH suspects et prévision RIH	13
5.1	Afficher les comptes RIH	13
5.1.1	Sélection de la date de référence	13
5.1.2	Exportation dans un fichier Excel	14
5.1.3	Paramètres – Affichage des colonnes – Trier – Filtrer - Regrouper	14
5.1.4	Autres filtres possibles	17
5.2	Vue détaillée du compte RIH	19
5.2.1	Exemple de compte RIH – École obligatoire – Engagement exprimé en leçons	19
5.2.2	Exemple de compte RIH – École obligatoire – Engagement exprimé en %	22
5.2.3	Exemple de compte RIH – Gymnase – Engagement exprimé en leçons	23
5.2.4	Exemple de compte RIH – École obligatoire – Engagement exprimé en %	28
5.2.5	Exemple de compte RIH – École professionnelle – Engagement exprimé en leçons	29
5.2.6	Exemple de compte RIH – École professionnelle – Engagement exprimé en %	33
5.3	Calcul de la part de vacances	34
5.4	Afficher le relevé de compte	34
5.5	La clôture du compte	37
5.5.1	Demander la clôture du compte	37
5.5.2	Clôture demandée	37
5.5.3	Compte clos	38
5.6	Comptes RIH suspects	39
5.7	Prévision RIH pour les directions d'école	40
5.8	Mon compte RIH (pour l'ensemble des enseignantes et enseignants ayant leur propre compte RIH)	41
6.	Où trouver de l'aide ?	43

Légende des couleurs et symboles utilisés dans le manuel :

Rouge :	Les données sont saisies au moyen d'un menu déroulant ou du symbole du calendrier.
Orange :	Les données sont saisies manuellement.
Vert :	La valeur est calculée automatiquement par le système.
Astérisque * :	Tous les champs marqués d'un astérisque doivent obligatoirement être remplis.

Historique des versions :

V1.0	24.09.2025	Judith Bracher	Version initiale
V2.0	12.08.2026	Judith Bracher	Version révisée

1. Liste des abréviations

Abréviation	Texte
AdEo	Administration scolaire école obligatoire
ATE	Administration des traitements du corps enseignant
CACEB	Caisse d'assurance du corps enseignant bernois
CdPe	Communication des programmes électronique
CFC	Certificat fédéral de capacité
CT	Classe de traitement
DE	Direction d'école
DH	Décharge horaire pour raison d'âge
DO	Degré d'occupation
DO rétribué	Degré d'occupation rétribué
ECG	École de culture générale
EPT	Équivalent plein temps
ET	Échelon de traitement
GTE	Gestion des traitements du corps enseignant
GYM	Gymnase
ID pers.	Numéro d'identification personnel (anciennement numéro PERSISKA)
INC	Direction de l'instruction publique et de la culture du canton de Berne
IS	Inspection scolaire
Leç.	Leçons
Leç. rétribuées	Leçons rétribuées
Mat. ID	Numéro d'engagement (anciennement numéro d'engagement et d'engagement partiel)
MP	Maturité professionnelle
OMO	Groupe ROA relatif aux mesures de pédagogie spécialisée
OMP	Office des écoles moyennes et de la formation professionnelle
PCPTE	Plateforme de connaissances Gestion du personnel et des traitements du corps enseignant
Rempl.	Remplaçant-e
RIH	Relevé individuel des heures d'enseignement
SE	Semaines d'école
SPA	Soutien pédagogique ambulatoire
SPe	Section du personnel
STE	Service central des traitements du corps enseignant
Valeurs ROA	Ressources ordinaires autorisées

2. Relevé individuel des heures d’enseignement (RIH)

La gestion assistée des comptes RIH dans SAP est une étape importante vers la numérisation de la gestion du personnel et des traitements du corps enseignant. Elle permet d’augmenter considérablement la précision du calcul des provisions, tout en limitant la charge de travail au minimum. Les erreurs dans la gestion des comptes RIH (tenue incorrecte, doubles versements, etc.) peuvent être évitées, ce qui permet de réaliser des économies substantielles.

Sur notre plateforme de connaissances PCPTE, vous trouverez toutes les informations nécessaires concernant le RIH :
Relevé individuel des heures d’enseignement (RIH) – PCPTE Canton de Berne

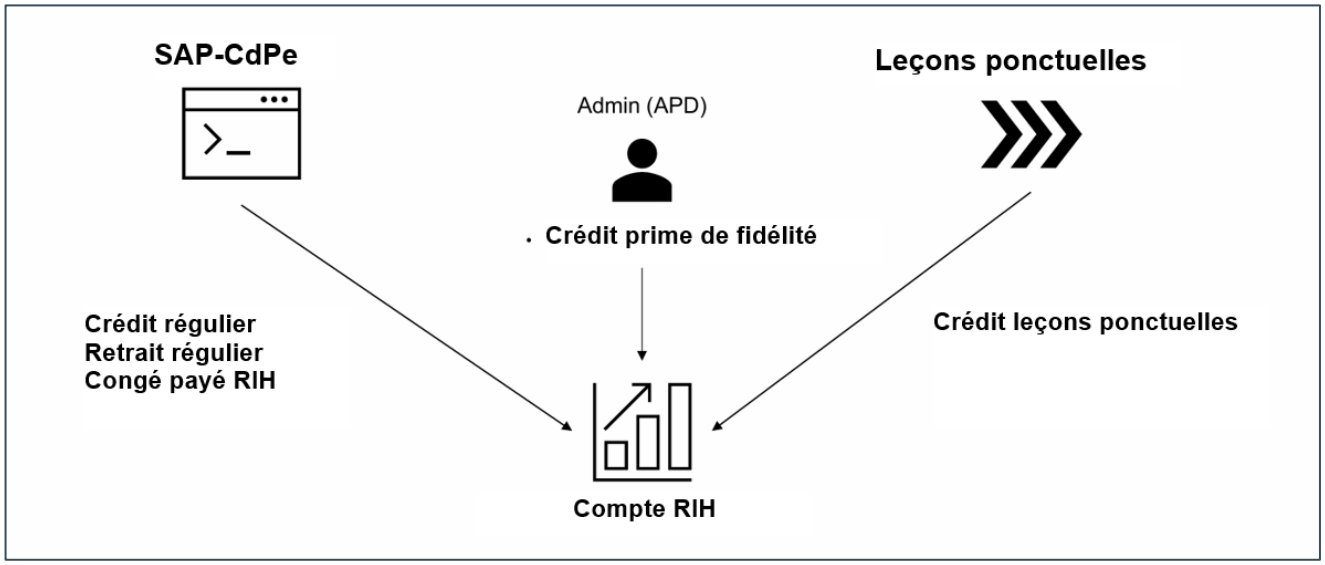
Les FAQ publiées sont également très utiles.

Les chapitres suivants décrivent en détail les modalités de la tenue des comptes RIH.

2.1 Qu'est-ce qui change avec le compte SAP-RIH ?

L'objectif principal est de rassembler les comptes RIH de tous les membres du corps enseignant dans un seul outil, tout en continuant à les gérer de manière décentralisée, de sorte que l'enquête annuelle ne soit plus nécessaire et que les entrées et sorties sur ces comptes puissent être effectuées de manière conforme aux exigences de révision. Le système actuel est fréquemment source d'erreurs et l'exactitude de la tenue des comptes ne peut guère être vérifiée.

Suite à l'introduction du compte RIH dans SAP, la gestion manuelle via le formulaire Excel ad hoc disparaît. SAP-CdPe est l'outil principal dans lequel les écritures RIH sont saisies. Vous trouverez ci-dessous un bref aperçu des écritures qui ont une incidence sur le compte RIH :



SAP-CdPe

- Avoir RIH découlant d'engagements exprimés en leçons sans code hors UTP
- Avoir RIH découlant d'engagements exprimés en % **uniquement décharge horaire**
- Retrait RIH découlant d'engagements exprimés en leçons sans code hors UTP
- Retrait RIH découlant d'engagements exprimés en % **uniquement décharge horaire**
- Retrait RIH en cas de congé payé RIH

Remarque importante :
À compter du 1er août 2027, il sera également possible de gérer des comptes RIH pour les engagements exprimés en leçons avec code hors UTP.

Leçons ponctuelles

- Avoir RIH découlant de leçons ponctuelles

SAP HCM (Admin APD)

- Avoir RIH découlant de primes de fidélité

2.2 Tâches des responsables SAP-CdPe / directions d'école (DE)

Les tâches et obligations suivantes en lien avec la gestion des comptes RIH incombent aux DE :

- Contrôler et gérer le tableau de planification
- Saisir rapidement toutes les modifications qui ont une influence sur le traitement et qui concernent le semestre en cours ou précédent
- S'assurer que toutes les écritures relatives au RIH, y compris les écritures via le décompte des leçons ponctuelles, sont saisies et comptabilisées sur les bons engagements
- Veiller à ce que les comptes RIH en souffrance soient contrôlés en permanence et à ce que les mesures appropriées soient prises
- S'assurer que la clôture du compte a été demandée en cas de départ de la ou du titulaire du compte

2.3 Bases relatives au compte RIH

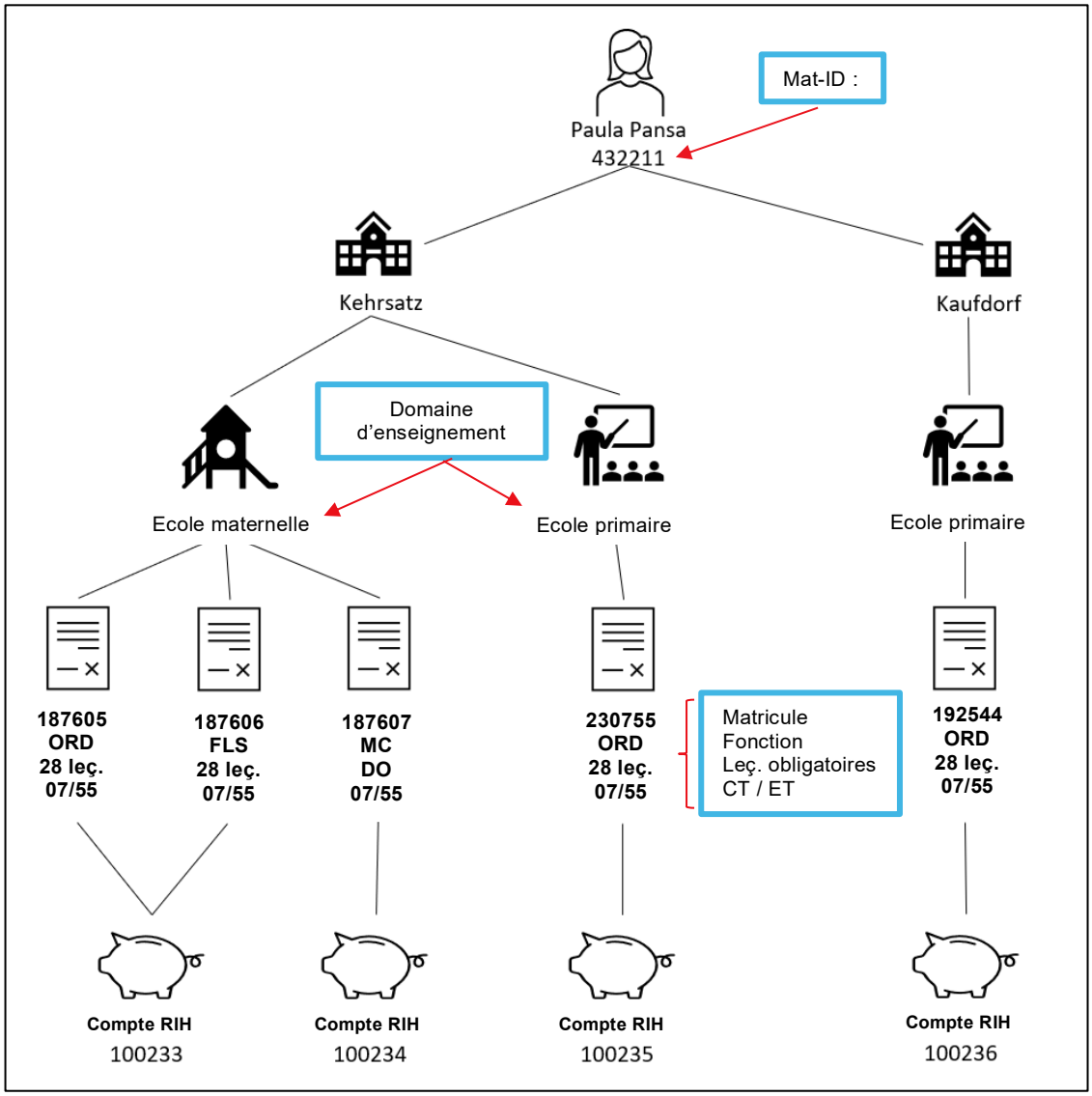
Un ou plusieurs engagements peuvent être associés à un même compte RIH.
Les engagements sont associés au même compte si les caractéristiques suivantes concordent :

- Même enseignant-e
- Même école
- Même domaine d'enseignement
- Même classement
- Programme d'enseignement exprimé en leçons ou en degré d'occupation

Le domaine d'enseignement est la combinaison du type d'école, du degré scolaire et du type d'enseignement. Un tableau de correspondance permet de déterminer le domaine d'enseignement pour chaque engagement sur la base de ces trois caractéristiques.

2.3.1 Exemple pour l'école obligatoire

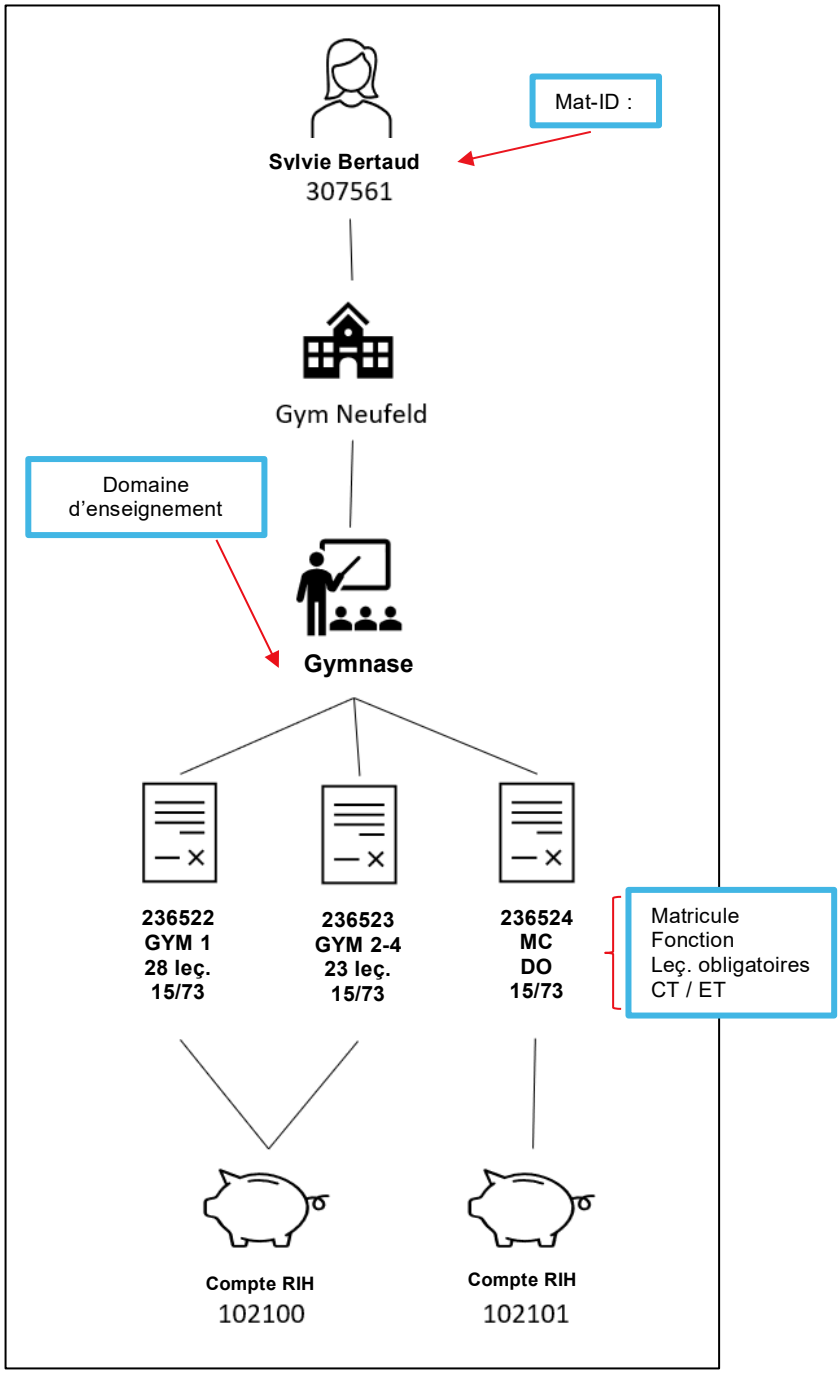
L'exemple suivant montre comment les comptes RIH se présentent lorsqu'un-e enseignant-e a cinq engagements actifs dans deux écoles différentes. **Le compte pour l'engagement de maîtrise de classe (exprimé en %) ne devient actif que lorsque l'enseignant-e bénéficie d'une décharge horaire pour raison d'âge.**



2.3.2 Exemple pour le gymnase

L'exemple suivant illustre la situation dans un gymnase.
Il est important de noter que les deux engagements aux niveaux GYM 1 et GYM 2-4 sont associés au même compte. Cela s'explique par le fait qu'ils concernent la même personne, la même école et le même domaine d'enseignement, qu'ils bénéficient du même classement et qu'ils sont tous deux exprimés en nombre de leçons. **Le compte pour l'engagement de maîtrise de classe (exprimé en %) ne devient actif que lorsque l'enseignant-e bénéficie d'une décharge horaire pour raison d'âge et que celle-ci est comptabilisée pour la première fois.**

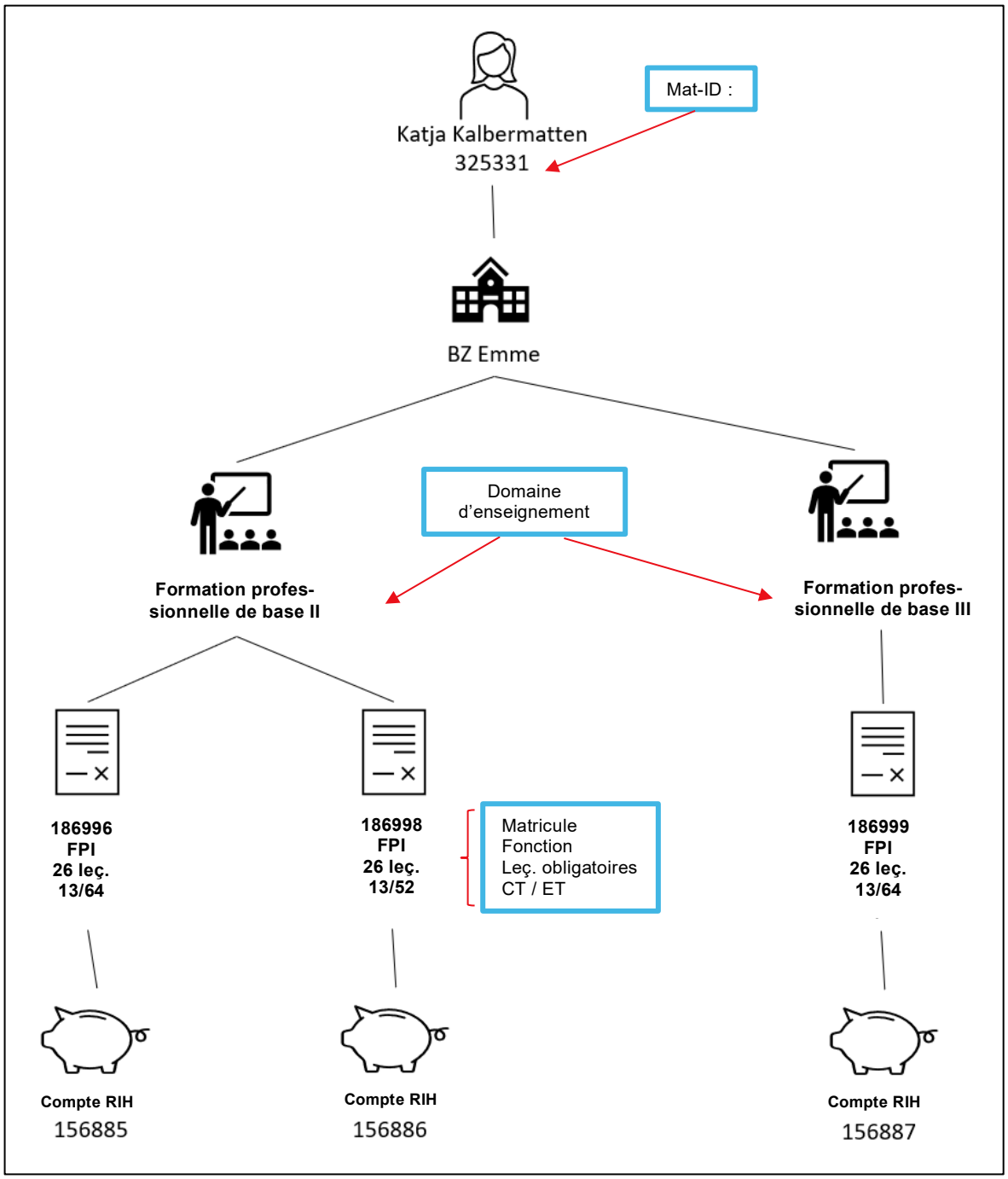
Il convient aussi de souligner que des engagements identiques prévoyant un nombre de leçons obligatoires différent sont malgré tout associés au même compte RIH. Les conversions nécessaires sont effectuées automatiquement en arrière-plan, sans aucune intervention manuelle.



2.3.3 Exemple pour l'école professionnelle

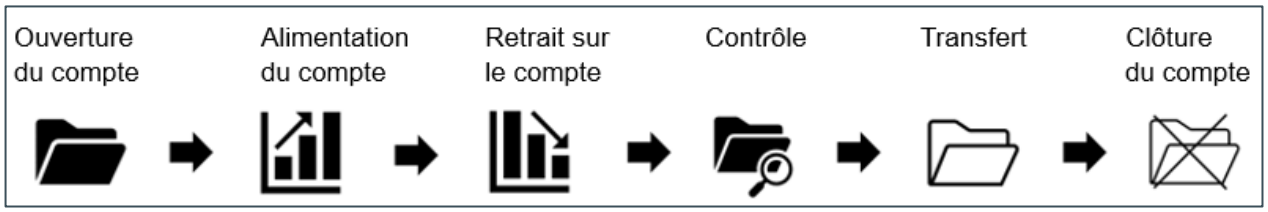
Le dernier exemple illustre la situation dans une école professionnelle. L'engagement relatif à l'enseignement obligatoire dual pour le CFC d'employé-e de commerce fait l'objet d'un compte spécifique, car il relève d'un domaine d'enseignement différent des deux engagements concernant l'enseignement obligatoire dual CFC. Ces deux derniers engagements bénéficient également chacun de leur propre compte, car l'engagement 186998 ne porte pas sur la même discipline et implique une déduction d'échelons préliminaires. En conséquence, les deux engagements ne bénéficient pas du même classement et sont associés à des comptes distincts.

Si un engagement de maîtrise de classe est actif, le compte RIH n'est créé que lorsque l'enseignant-e bénéficie d'une décharge horaire pour raison d'âge et que celle-ci est comptabilisée pour la première fois.



3. Processus RIH

Tout au long du cycle de vie d'un compte RIH, les cas d'utilisation décrits ci-dessous se produisent.



3.1 Ouverture du compte

Lorsqu'un nouvel engagement est créé (soit via SAP-CdPe, soit dans le backend dans SAP Gui), le système vérifie s'il existe déjà un compte actif approprié pour l'enseignant-e dans l'école et le domaine d'enseignement concernés. Si c'est le cas, le nouvel engagement est associé au compte existant. Sinon, un nouveau compte est créé et l'engagement y est associé. Cela se fait automatiquement, sans intervention humaine.

Les engagements exprimés en DO (% d'engagement) (direction d'école, pool destiné aux tâches spéciales, etc.) peuvent générer un solde RIH positif uniquement lorsque la décharge horaire pour raison d'âge est créditée sur le compte RIH. Les comptes RIH pour les engagements exprimés en % ne sont créés automatiquement que lorsque l'enseignant-e a atteint l'âge de 50 ans et que la DH est créditée sur le compte RIH. Tant que ce n'est pas le cas, aucun compte RIH n'est disponible pour les engagements exprimés en %. Toutefois, si l'enseignant-e souhaite que sa prime de fidélité soit versée sur un compte RIH, cela est possible ; le compte RIH exprimé en % est alors créé manuellement par la SPe.

3.2 Alimentation du compte

Un compte RIH peut être alimenté par le crédit de leçons (p. ex. 20 leçons dispensées – 18 leçons rémunérées), de la décharge horaire pour raison d'âge ou de leçons ponctuelles qui ne sont pas payées directement. En outre, des leçons découlant d'une prime de fidélité peuvent également être créditées sur le compte RIH. La comptabilisation de la prime de fidélité est effectuée manuellement par le STE (SPe/INC).

3.3 Retrait du compte

Les leçons et pourcentages accumulés peuvent être perçus sous forme de congés payés RIH, de modification du DO pour certaines leçons (p. ex. 20 leçons dispensées – 22 leçons rémunérées) ou de retrait RIH en pourcentage. En cas de départ, le compte est soldé et le montant correspondant est versé à l'enseignant-e.

3.4 Écritures dans SAP-CdPe

Les écritures comptables relatives à l'alimentation du compte ou aux retraits doivent être effectuées dans SAP-CdPe comme suit :

ALIMENTATION – engagement exprimé en leçons	
Au cours d'un semestre ou de l'année scolaire, **1 leçon** est créditée sur le compte RIH. (Réduction du salaire versé)	**Saisir la modification du DO :** Saisir 1 leçon dans le champ « Avoir RIH ».
Au cours d'un semestre ou de l'année scolaire, la **DH** est créditée sur le compte RIH.	**Saisir la modification du DO :** Cocher la case « Affecter DH au RIH » – la DH calculée automatiquement sera créditée sur le compte RIH.
Au cours d'un semestre ou de l'année scolaire, **1 leçon et la DH** sont créditées sur le compte RIH.	**Saisir la modification du DO :** Il faut additionner 1 leçon et la DH calculée automatiquement, puis saisir le montant total dans le champ « Avoir RIH ».
ALIMENTATION – engagement exprimé en %	
Au cours d'un semestre ou de l'année scolaire, la **DH** est créditée sur le compte RIH.	**Saisir la modification du DO :** Cocher la case « Affecter DH au RIH » – la DH calculée automatiquement sera créditée sur le compte RIH.

RETRAIT – engagement exprimé en leçons	
Au cours d'un semestre, l'enseignant-e prend un congé payé RIH à 100 %.	**Saisir l'absence :** Saisir le congé payé RIH à 100 %. Le compte RIH est automatiquement débité.
Après son congé de maternité, l'enseignante sera encore absente pendant 6 semaines et ne dispose plus que d'un crédit RIH correspondant à 3 semaines.	**Saisir l'absence de 6 semaines :** Saisir le congé payé RIH à hauteur de 50 %. Saisir le congé non payé à hauteur de 50 %. Le compte RIH est automatiquement débité à hauteur de 50 %.
Au cours d'un semestre ou de l'année scolaire, **2 leçons** sont débitées du compte RIH. (Augmentation du salaire versé)	**Saisir la modification du DO :** Saisir 2 leçons dans le champ « Retrait RIH ».
Au cours d'un semestre ou de l'année scolaire, **2 leçons** sont débitées du compte RIH. (Augmentation du salaire versé)	**Saisir la modification du DO :** Saisir 2 leçons dans le champ « Retrait RIH ».
RETRAIT – engagement exprimé en %	
Au cours d'un semestre, l'enseignant-e prend un congé payé RIH à 100 %.	**Saisir l'absence :** Saisir le congé payé RIH à 100 %. Le compte RIH est automatiquement débité.

Au cours d'un semestre ou de l'année scolaire, 2 % sont débités du compte RIH.	**Saisir la modification du DO :** Saisir 2 % dans le champ « Retrait RIH ».

3.5 Contrôle

Les comptes RIH en souffrance (pas d'engagement actif) ou les comptes présentant un solde de + 50 % / - 8 % sont listés dans l'application FIORI sous « Comptes RIH suspects ». Les directions d'école sont tenues de contrôler ces comptes et de prendre les mesures nécessaires.

3.6 Transfert des écritures sur le compte RIH

Après le deuxième cycle de versement des traitements (toujours entre le 8 et le 10 du mois suivant), les écritures issues de SAP-CdPe sont transférées sur le compte RIH. Pour leur part, les crédits correspondant aux primes de fidélité ou aux leçons ponctuelles apparaissent toujours immédiatement sur le compte RIH.

3.7 Clôture du compte

Lorsque tous les engagements associés à un compte RIH ont pris fin, ce compte doit être clôturé. Il est toutefois autorisé de laisser un compte « en attente » pendant un an au maximum, à condition qu'il soit d'ores et déjà établi que l'engagement reprendra dans le domaine d'enseignement en question.

Tous les comptes ne présentant aucun engagement actif sont répertoriés dans l'application Fiori sous la rubrique « Comptes RIH suspects ». Si aucun emploi n'a été activé au bout d'un an, le compte RIH doit être clôturé. Il incombe à la direction de l'école de procéder à cette clôture.

4. Procédure de connexion

L'accès aux comptes SAP-RIH se fait via AGOV (BE-Login), de la même manière que l'accès à SAP-CdPe.
Les collaboratrices et collaborateurs des écoles du degré secondaire II qui ont besoin d'un accès direct à SAP pour les processus RH du personnel administratif ou pour les évaluations du controlling financier font exception à cette règle. Un accès VDI (Virtual Desktop Infrastructure) est mis en place pour eux.

Écoles du degré secondaire II avec BE-Login sans accès VDI :

Établissement	Accès via BE-Login
Berufsschule des Detailhandels Bern (BSD)	X
Bildung Formation Biel-Bienne (BFB)	X
Bildungszentrum für Wirtschaft und Dienstleistung Bern (BWD)	X
Wirtschafts- und Kaderschule Bern (WKS)	X
Wirtschaftsschule Thun	X

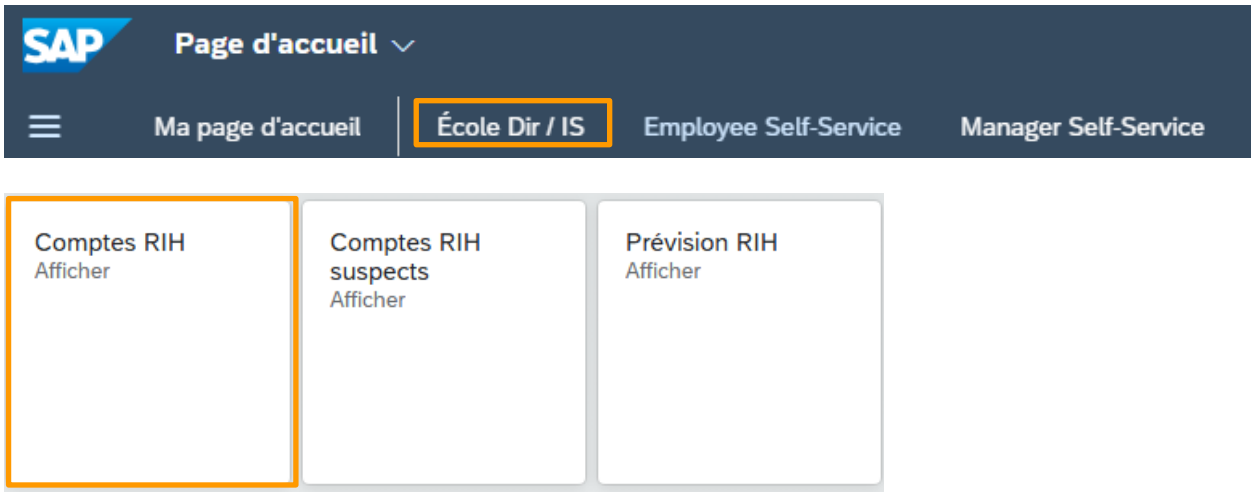
5. Page d'accueil des comptes RIH, des comptes RIH suspects et prévision RIH

Toutes les écoles qui tiennent des comptes RIH ont accès aux nouvelles fonctionnalités.

Après la connexion via AGOV, la page d'accueil s'affiche. Les vignettes SAP-RIH se trouvent sous « École Dir / IS ».

La vue d'ensemble s'ouvre lorsque vous cliquez sur la vignette « Comptes RIH ».

5.1 Afficher les comptes RIH



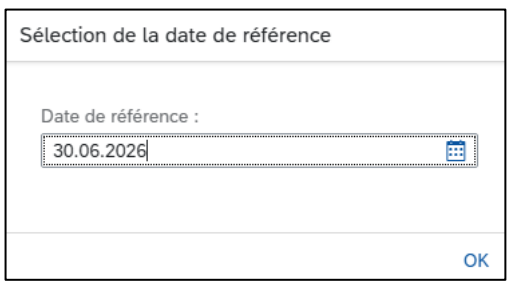
Pour que les comptes de l'école souhaitée soient visibles, celle-ci doit être sélectionnée dans le premier champ de sélection.

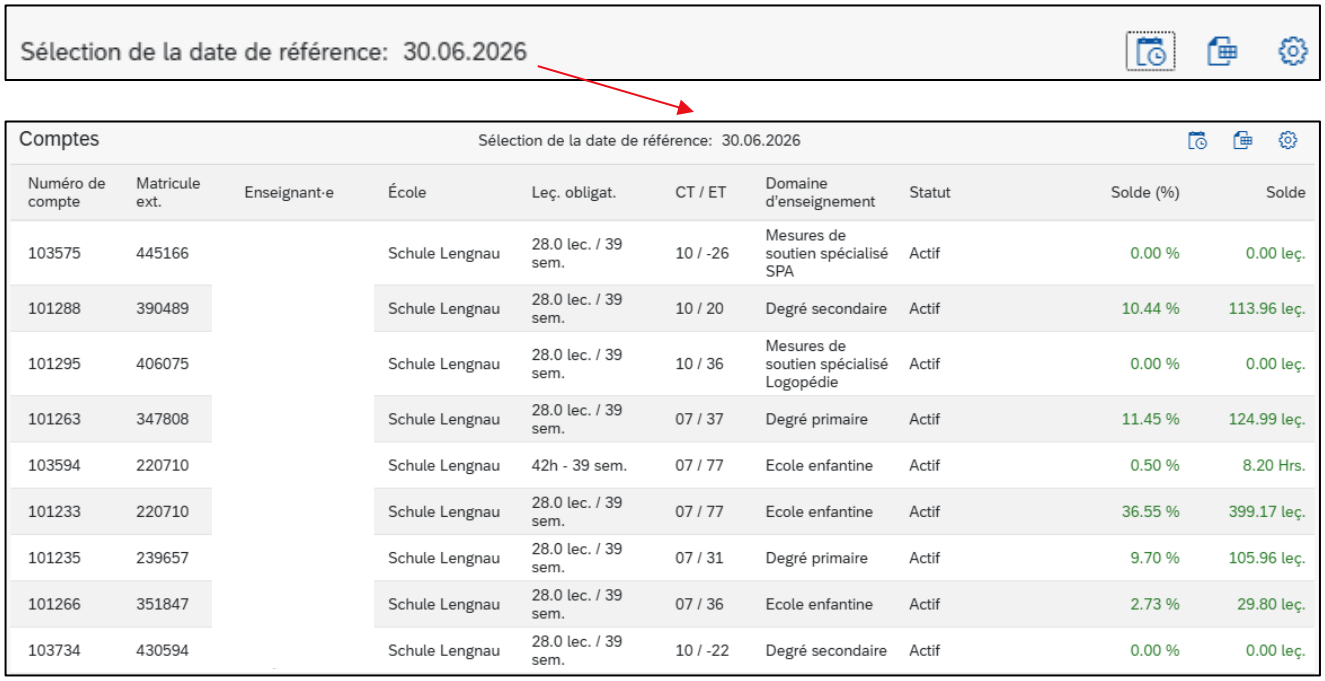


5.1.1 Sélection de la date de référence



Un critère important est la date de référence, qui peut être sélectionnée à chaque fois via cette icône. Ce n'est qu'une fois la date de référence sélectionnée que les comptes RIH seront affichés à la date souhaitée. Par défaut, la date de référence correspond à la date du jour.





Numéro de compte	Matricule ext.	Enseignant·e	École	Leç. obligat.	CT / ET	Domaine d'enseignement	Statut	Solde (%)	Solde
103575	445166		Schule Lengnau	28.0 lec. / 39 sem.	10 / -26	Mesures de soutien spécialisé SPA	Actif	0.00 %	0.00 leç.
101288	390489		Schule Lengnau	28.0 lec. / 39 sem.	10 / 20	Degré secondaire	Actif	10.44 %	113.96 leç.
101295	406075		Schule Lengnau	28.0 lec. / 39 sem.	10 / 36	Mesures de soutien spécialisé Logopédie	Actif	0.00 %	0.00 leç.
101263	347808		Schule Lengnau	28.0 lec. / 39 sem.	07 / 37	Degré primaire	Actif	11.45 %	124.99 leç.
103594	220710		Schule Lengnau	42h - 39 sem.	07 / 77	Ecole enfantine	Actif	0.50 %	8.20 Hrs.
101233	220710		Schule Lengnau	28.0 lec. / 39 sem.	07 / 77	Ecole enfantine	Actif	36.55 %	399.17 leç.
101235	239657		Schule Lengnau	28.0 lec. / 39 sem.	07 / 31	Degré primaire	Actif	9.70 %	105.96 leç.
101266	351847		Schule Lengnau	28.0 lec. / 39 sem.	07 / 36	Ecole enfantine	Actif	2.73 %	29.80 leç.
103734	430594		Schule Lengnau	28.0 lec. / 39 sem.	10 / -22	Degré secondaire	Actif	0.00 %	0.00 leç.

5.1.2 Exportation dans un fichier Excel



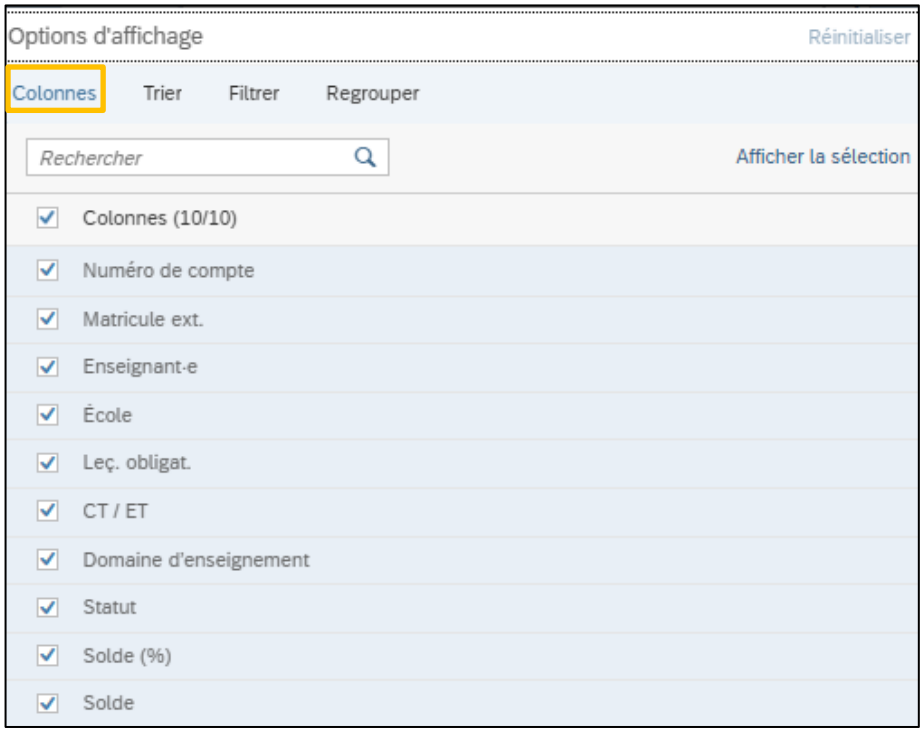
Cette fonction permet d'exporter les données dans un fichier Excel.

5.1.3 Paramètres – Affichage des colonnes – Trier – Filtrer - Regrouper

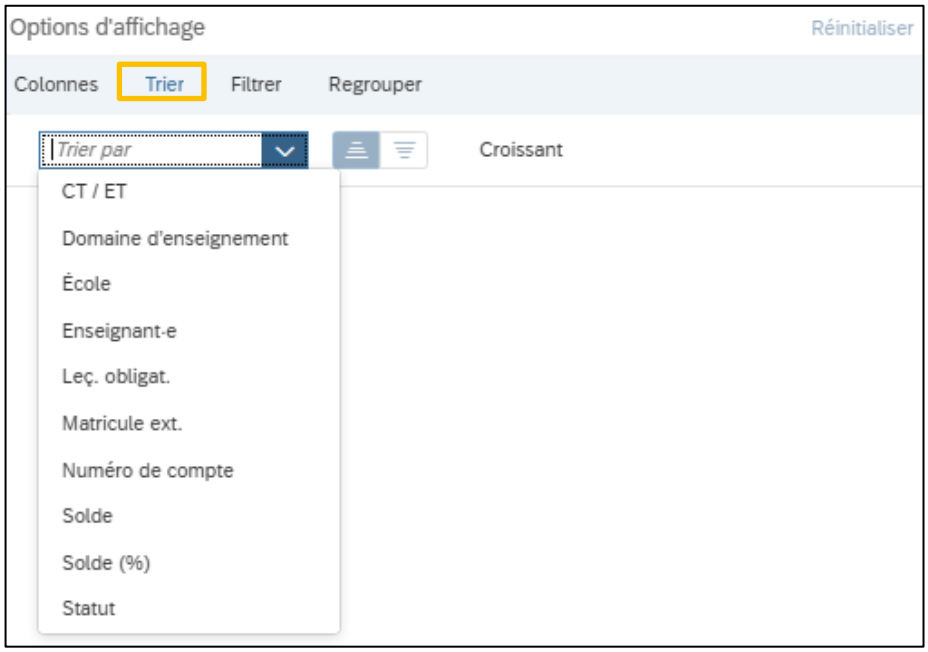


Cette fonction permet, d'une part, de modifier l'affichage des colonnes dans la vue d'ensemble et, d'autre part, de trier, filtrer et regrouper les données. Par défaut, toutes les colonnes disponibles sont affichées et les données sont triées par nom d'enseignant-e.

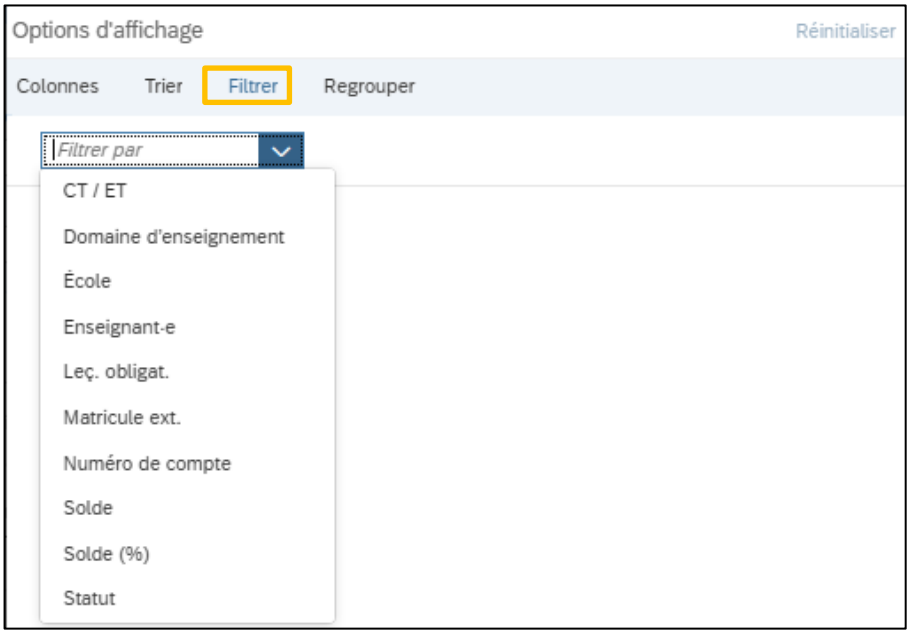
Afficher ou masquer des colonnes



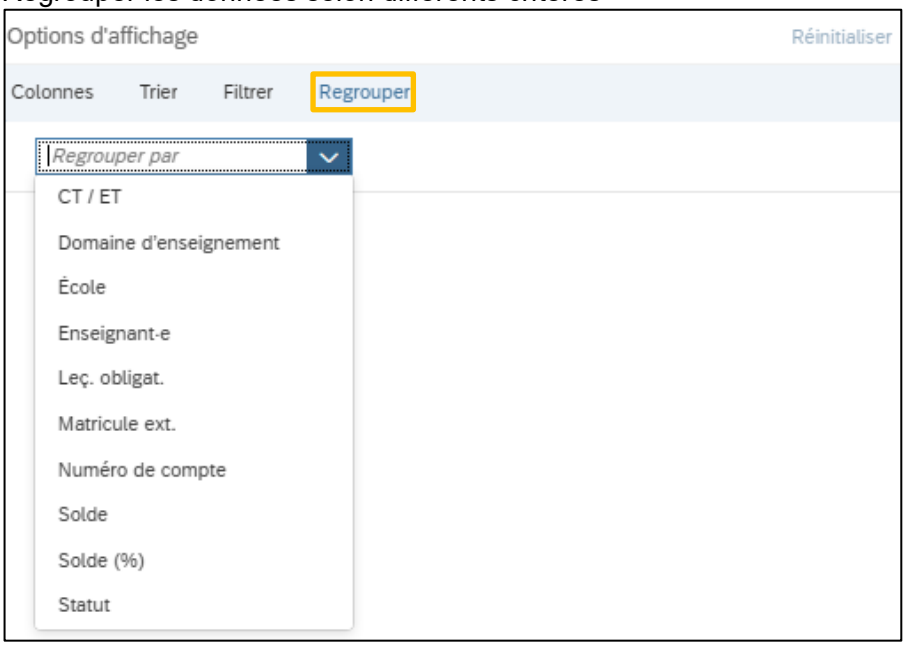
Trier les données selon différents critères



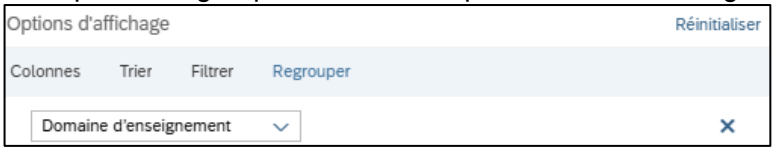
Filtrer les données selon différents critères



Regrouper les données selon différents critères

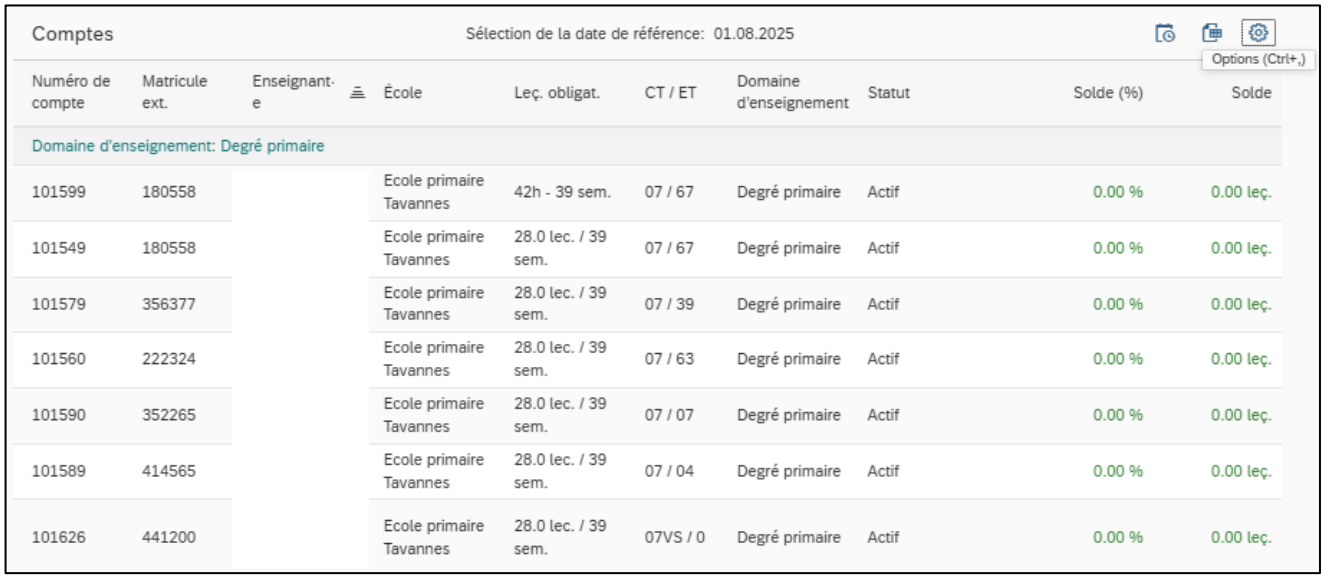


Exemple : -> regrouper les données par domaine d'enseignement et les trier par nom d'enseignant-e



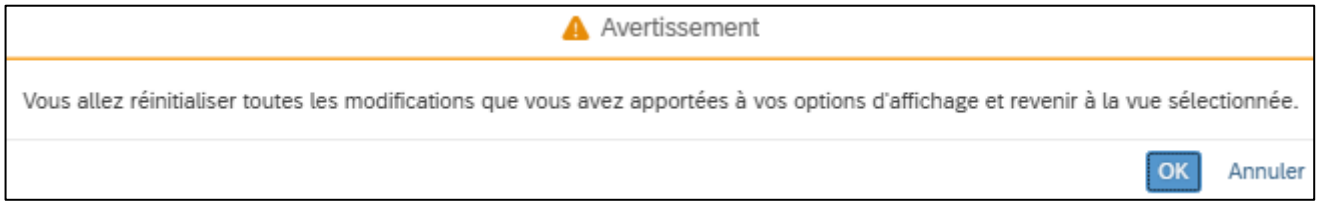


Cela donne la vue d'ensemble suivante :



Numéro de compte	Matricule ext.	Enseignant·e	École	Leç. obligat.	CT / ET	Domaine d'enseignement	Statut	Solde (%)	Solde
Domaine d'enseignement: Degré primaire									
101599	180558		Ecole primaire Tavannes	42h - 39 sem.	07 / 67	Degré primaire	Actif	0.00 %	0.00 leç.
101549	180558		Ecole primaire Tavannes	28.0 lec. / 39 sem.	07 / 67	Degré primaire	Actif	0.00 %	0.00 leç.
101579	356377		Ecole primaire Tavannes	28.0 lec. / 39 sem.	07 / 39	Degré primaire	Actif	0.00 %	0.00 leç.
101560	222324		Ecole primaire Tavannes	28.0 lec. / 39 sem.	07 / 63	Degré primaire	Actif	0.00 %	0.00 leç.
101590	352265		Ecole primaire Tavannes	28.0 lec. / 39 sem.	07 / 07	Degré primaire	Actif	0.00 %	0.00 leç.
101589	414565		Ecole primaire Tavannes	28.0 lec. / 39 sem.	07 / 04	Degré primaire	Actif	0.00 %	0.00 leç.
101626	441200		Ecole primaire Tavannes	28.0 lec. / 39 sem.	07VS / 0	Degré primaire	Actif	0.00 %	0.00 leç.

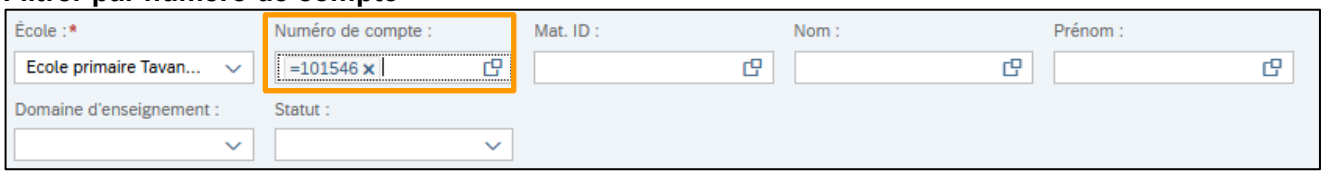
Le bouton « Réinitialiser » permet de rétablir tous les paramètres de filtrage par défaut. Il suffit de cliquer sur  -> Réinitialiser -> puis sur OK pour confirmer.



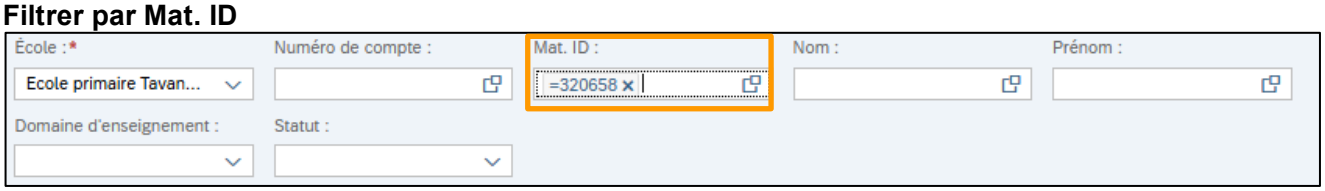
5.1.4 Autres filtres possibles

En plus des filtres déjà présentés, les options suivantes sont disponibles dans l'en-tête de la vue d'ensemble :

Filtrer par numéro de compte



Filtrer par Mat. ID



Filtrer par nom



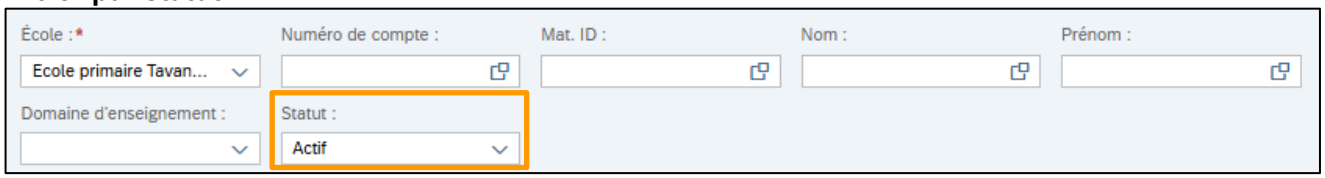
Filtrer par prénom



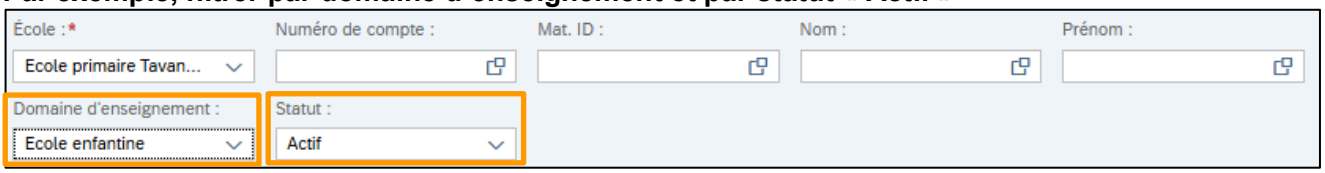
Filtrer par domaine d'enseignement



Filtrer par statut

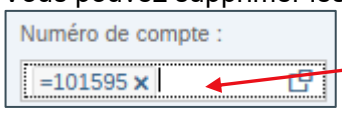


Des combinaisons multiples sont également possibles pour tous les paramètres de filtre.
Par exemple, filtrer par domaine d'enseignement et par statut « Actif »

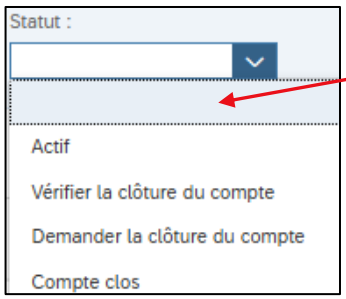


Supprimer les filtres

Vous pouvez supprimer les filtres sélectionnés en cliquant sur le X (si disponible)



ou en définissant sur « VIDE » le domaine d'enseignement et le statut.



Si vous n'avez pas besoin de filtres, vous pouvez masquer la barre de filtres :



5.2 Vue détaillée du compte RIH

Les comptes RIH aux différents degrés scolaires sont expliqués ci-dessous.

Remarque importante :
Les écritures générées automatiquement à partir de SAP-CdPe ne sont toujours visibles dans le compte RIH qu'après la deuxième série de versement des traitements (environ le 10 du mois suivant).

5.2.1 Exemple de compte RIH – École obligatoire – Engagement exprimé en leçons

En cliquant sur un compte dans la vue d'ensemble, vous ouvrez la vue détaillée du compte RIH :



N°	Description	Explications détaillées
1	Données de base	Les informations suivantes sont visibles dans chaque compte RIH : - **Numéro de compte :** numéro du compte RIH - **Mat. ID :** identifiant personnel SAP de l'enseignant-e - **Date de référence :**à partir de quand les écritures du compte RIH sont affichées - **Statut :** actif – soldé - **Mis à jour pour la dernière fois le :** date de la dernière mise à jour - **Enseignant-e :** nom de l'enseignant-e - **École :** école où travaille l'enseignant-e - **Domaine d'enseignement :** domaine d'enseignement associé au compte - **Leç. obligatoires :** nombre de leçons obligatoires dispensées
2	Solde	Le solde est affiché en fonction de la date de référence sélectionnée. **Vert :** solde entre - 4,99 % et + 39,99 % **Orange :** solde entre - 5,00 % et - 8,00 % ou entre + 40,0 et + 50,0 % **Rouge :** solde inférieur ou égal à - 8,00 % ou supérieur ou égal à + 50,00 %
3	Afficher les bases de calcul	Vous trouverez en annexe un document PDF présentant les calculs figurant sur le relevé de compte. Explications pour le calcul SAP-RIH

4	Afficher le relevé de compte	Le relevé de compte peut être généré à tout moment à la date de référence sélectionnée. Deux fois par an, il est généré automatiquement et classé dans le dossier personnel de l'enseignant-e.
5	Demander la clôture du compte	Ce bouton permet à la direction d'école de demander la clôture du compte. Des explications détaillées sont données au point 4.4.
6	Engagements associés	Un ou plusieurs engagements peuvent être associés à un même compte RIH. Plusieurs engagements sont associés au même compte lorsqu'ils concernent le même domaine d'enseignement, bénéficient du même classement et sont exprimés de la même manière (leçons ou DO).

L'exemple ci-dessous illustre les écritures RIH du 1er août 2025 au 31 juillet 2026.

Écritures (15)

Date de valeur	Matricule	Description	Remarque	Solde (leç.)
31.07.2026	**00621358**	Crédit régulier		6.50
30.06.2026	**00621358**	Crédit régulier		6.50
30.04.2026	**00621358**	Crédit régulier		6.19
31.03.2026	**00621358**	Crédit régulier		6.50
28.02.2026	**00621358**	Crédit régulier		6.50
01.02.2026	**00621358**	Crédit prime de fidélité		50.00
31.01.2026	**00621358**	Retrait régulier		-3.25
31.12.2025	**00621358**	Retrait régulier		-3.25
30.11.2025	**00621358**	Retrait régulier		-3.25
30.11.2025	**00621358**	Congé payé		-53.74
31.10.2025	**00621358**	Retrait régulier		-3.25
20.10.2025	**00621358**	Crédit leçons ponctuelles		5.00
30.09.2025	**00621358**	Retrait régulier		-3.25
31.08.2025	**00621358**	Retrait régulier		-3.25
01.08.2025	**00621358**	Solde repris		280.00

Changements saisis dans SAP-CdPe :

1er semestre (01.08.25 – 31.01.26)
L'enseignant-e dispense 11,2 leçons à l'école enfantine et débite 1 leçon sur son compte RIH. De plus, en novembre, il/elle prend un congé payé RIH.

Degré scolaire	Type d'ens.	Fonction	Rempl.	Hors cod...	Hors UTP	Leç. dispensées	DO %	RIH	DH %	Leç. rétribuées	Leç. obligatoires	DO rétribué	Entrée	Départ	Jours d'absence
KGN	REG	Enseignement	✕		✕	11.20	0.00	-1.00	12.00	13.54	28.00	48.37	01.08.2015	+	30

Absences (1)

Mat.	Degré scolaire	Type d'ens.	Fonction	Date déb.	Date fin	Type d'absence	Leçons. d'abs.	Pourcentage d'abs.	Leçons. ponct.
111670	Kindergarten	Regelunterricht	Enseignement	01.11.2025	30.11.2025	Congé payé RIH	11.20	100.00	0.00

2er semestre (01.02.2026 – 31.07.2026)
L'enseignant-e dispense 11,2 leçons à l'école enfantine et crédite 2 leçons sur son compte RIH. De plus, il/elle prend un congé non payé du 1er au 31 mai 2026.

Degré scolaire	Type d'ens.	Fonction	Rempl.	Hors cod...	Hors UTP	Leç. dispensées	DO %	RIH	DH %	Leç. rétribuées	Leç. obligatoires	DO rétribué	Entrée	Départ	Jours d'absence
KGN	REG	Enseignement	✕		✕	11.20	0.00	2.00	12.00	10.54	28.00	37.66	01.08.2015	+	31

Absences (2)

Mat.	Degré scolaire	Type d'ens.	Fonction	Date déb.	Date fin	Type d'absence	Leçons. d'abs.	Pourcentage d'abs.	Leçons. ponct.
111670	Kindergarten	Regelunterricht	Enseignement	01.05.2026	31.05.2026	Congé non payé	11.20	100.00	0.00

Explications concernant les calculs :

Retrait régulier d'une leçon hebdomadaire :
Nb de leçons annuelles = 28 leçons * 39 semaines = 1092 leçons
1092 leçons / 12 mois = 91 leçons / mois
91 leçons / 28 leçons obligatoires = 3,25 leçons
1 leçon débitée chaque mois sur une année correspond à **3.25 leçons / mois**

5 leçons ponctuelles créditées sur le compte
Les leçons ponctuelles peuvent être créditées sur le compte RIH. Elles le sont automatiquement après approbation de la direction d'école.

Congé payé RIH
Si une absence de type « congé payé RIH » est saisie dans SAP-CdPe, le compte RIH est automatiquement débité :
13,54 leçons – 1 leçon débitée du compte = 12,54 leçons
12,54 leçons / 7 jours = 1,79 leçon / jour * 30 jours (nov.) = **53.74 leçons**

Crédit de 50 leçons découlant d'une prime de fidélité
Si l'enseignant-e décide de faire créditer sa prime de fidélité sur son compte RIH, la comptabilisation est effectuée manuellement par la ou le spécialiste de la gestion des traitements (GTE).

Crédit régulier de 2 leçons hebdomadaires
Nb de leçons annuelles = 28 leçons * 39 semaines = 1092 leçons
1092 leçons / 12 mois = 91 leçons / mois
91 leçons / 28 leçons obligatoires = 3,25 leçons
2 leçons créditées chaque mois sur une année correspond à **6.50 leçons / mois**

Congé non payé à 100 % du 1er au 31 mai 2026
Le congé non payé de mai 2026 interrompt automatiquement le crédit RIH.

30.04.2026	**00111670**	Crédit régulier	6.50
30.06.2026	**00111670**	Crédit régulier	6.50

Congé non payé < 8 jours
Si un congé non payé de moins de 8 jours est pris pendant une période où le compte est alimenté/débité régulièrement, une réduction est automatiquement appliquée :
16 leçons dispensées – 5 leçons de congé non payé du 20 au 21 avril 2026 – 2 leçons hebdomadaires débitées régulièrement, soit 6,50 leçons
Réduction : 5 / 16 = 0,31 leçon – retrait régulier pour le mois d'avril : 6,50 – 0,31 = **6,19 leçons**

5.2.2 Exemple de compte RIH – École obligatoire – Engagement exprimé en %

Numéro de compte - 00103594 **Mat. ID 333910**

Date de référence : 31.07.2026

Statut : Actif / Mis à jour pour la dernière fois le : 05.09.2025

Enseignant-e :
Domaine d'enseignement : Ecole enfantine
CT/ET : 07 / 77

École : Schule Lengnau
Leç. obligatoires : HS 42h - 39 sem.

Solde (heures): 9.02
Solde (%): 0.55%

ENGAGEMENTS ASSOCIÉS ÉCRITURES

Engagements associés (1)

Matricule	Degré scolaire	Type d'enseig.	Fonction	Leç. obligatoires	Première entrée	Sorti(e) le
00325121	Ecole enfantine	Enseignement ordinaire	Maître-sse de classe	42.00	01.08.2024	

L'exemple ci-dessous illustre les écritures RIH du 1er août 2025 au 31 juillet 2026.

Écritures (11)

Date de valeur	Matricule	Description	Remarque	Solde (heures)
31.07.2026	**00325121**	Crédit régulier		0.82
30.06.2026	**00325121**	Crédit régulier		0.82
31.05.2026	**00325121**	Crédit régulier		0.82
30.04.2026	**00325121**	Crédit régulier		0.82
28.02.2026	**00325121**	Crédit régulier		0.82
31.01.2026	**00325121**	Crédit régulier		0.82
31.12.2025	**00325121**	Crédit régulier		0.82
30.11.2025	**00325121**	Crédit régulier		0.82
31.10.2025	**00325121**	Crédit régulier		0.82
30.09.2025	**00325121**	Crédit régulier		0.82
31.08.2025	**00325121**	Crédit régulier		0.82

Changements saisis dans SAP-CdPe :

1er semestre et 2e semestre (1.8.25 – 31.7.26)
L'enseignant-e exerce la fonction de maîtrise de classe à hauteur de 5,00 % et fait verser sa DH de 12,00 % sur son compte RIH.

Klassenlehrperson %	×		×	0.00	5.00	0.60	12.00	0.00	0.00	5.00	01.08.2024	+	0

Explications concernant les calculs :

Crédit régulier de la DH de 12,0 %
Nombre d'heures annuelles = 42 heures * 39 semaines = 1638 heures
1638 heures / 12 mois = 136,5 heures / mois
0,6 % DH * 136,5 heures / 100 = **0.82 heure**

5.2.3 Exemple de compte RIH – Gymnase – Engagement exprimé en leçons



N°	Description	Explications détaillées
1	Données de base	Les informations suivantes sont visibles dans chaque compte RIH : - **Numéro de compte :** numéro du compte RIH - **Mat. ID :** identifiant personnel SAP de l'enseignant-e - **Date de référence :**à partir de quand les écritures du compte RIH sont affichées - **Statut :** actif – soldé - **Mis à jour pour la dernière fois le :** date de la dernière mise à jour - **Enseignant-e :** nom de l'enseignant-e - **École :** école où travaille l'enseignant-e - **Domaine d'enseignement :** domaine d'enseignement associé au compte - **Leç. obligatoires :** nombre de leçons obligatoires dispensées
2	Solde	Le solde est affiché en fonction de la date de référence sélectionnée. **Vert :** solde entre - 4,99 % et + 39,99 % **Orange :** solde entre - 5,00 % et - 8,00 % ou entre + 40,0 et + 50,0 % **Rouge :** solde inférieur ou égal à - 8,00 % ou supérieur ou égal à + 50,00 %
3	Afficher les bases de calcul	Vous trouverez en annexe un document PDF présentant les calculs figurant sur le relevé de compte. Explications pour le calcul SAP-RIH
4	Afficher le relevé de compte	Le relevé de compte peut être généré à tout moment à la date de référence sélectionnée. Deux fois par an, il est généré automatiquement et classé dans le dossier personnel de l'enseignant-e.
5	Demander la clôture du compte	Ce bouton permet à la direction d'école de demander la clôture du compte. Des explications détaillées sont données au point 4.4.

6	Engagements associés	Un ou plusieurs engagements peuvent être associés à un même compte RIH. Plusieurs engagements sont associés au même compte lorsqu'ils concernent le même domaine d'enseignement, bénéficient du même classement et sont exprimés de la même manière (leçons ou DO).

Remarque importante :
Les types d'enseignement « École de culture générale » (ECG), « Gymnase 1 » (GYM1) et « Gymnase 2-4 » (GYM2-4) sont regroupés dans le domaine d'enseignement « École moyenne, gymnase et ECG ». C'est pourquoi les trois engagements sont associés au même compte RIH.

L'exemple ci-dessous illustre les écritures RIH du 1er août 2025 au 31 juillet 2026.

Écritures (22)

Date de valeur	Matricule	Description	Remarque	Solde (leç.)
31.07.2026	**00141354**	Crédit régulier		4.68
30.06.2026	**00141354**	Crédit régulier		4.68
30.04.2026	**00141354**	Crédit régulier		4.68
31.03.2026	**00141354**	Crédit régulier		4.68
28.02.2026	**00141354**	Crédit régulier		4.68
31.01.2026	**00141354**	Crédit régulier		4.68
31.01.2026	**00141351**	Crédit prime de fidélité		47.92
15.01.2026	**00141354**	Congé payé < 8 jours		-3.00
31.12.2025	**00141354**	Crédit régulier		4.68
31.12.2025	**00141351**	Congé payé		-11.96
31.12.2025	**00141354**	Congé payé		-31.20
31.12.2025	**00247514**	Congé payé		-15.38
01.12.2025	**00141354**	Crédit leçons ponctuelles		5.00
30.11.2025	**00141354**	Crédit régulier		4.68
30.11.2025	**00141351**	Congé payé		-17.09
30.11.2025	**00141354**	Congé payé		-44.57
30.11.2025	**00247514**	Congé payé		-21.97
15.11.2025	**00141351**	Crédit leçons ponctuelles		4.79
31.10.2025	**00141354**	Crédit régulier		4.68
30.09.2025	**00141354**	Crédit régulier		4.68
31.08.2025	**00141354**	Crédit régulier		4.68
01.08.2025	**00141354**	Solde repris		153.30

Changements saisis dans SAP-CdPe :

1er semestre (01.08.2025 – 31.01.2026)
L'enseignant-e dispense au total 20 leçons à l'ECG, en GYM 1 et en GYM 2-4. Concernant l'engagement pour la GYM 2-4, 1,44 leçon est créditée sur le compte RIH. De plus, en novembre et décembre, l'enseignant-e prend un congé payé RIH.

Type d'ens.	Fonction	Rempl.	Hors code UTP	Hors UTP	Leç. dispensées	DO %	RIH	DH %	Leç. rétribuées	Leç. obligatoires	DO rétribué	Entrée	Départ	Jours d'absence
FMS	Unterricht	✕		✕	4.00	0.00	0.00	4.00	4.16	24.00	17.34	01.08.2012	+	61
G2-4	Unterricht	✕		✕	10.00	0.00	1.44	4.00	8.96	23.00	38.96	01.11.2021	+	61
G1	Unterricht	✕		✕	6.00	0.00	0.00	4.00	6.24	28.00	22.29	01.08.2023	+	61

Absences (3)

Mat.	Degré scolaire	Type d'ens.	Fonction	Date déb.	Date fin	Type d'absence	Leçons. d'abs.	Pourcentage d'abs.	Leçons. ponct.
141351	Fachmittelschule	Fachmittelschule	Enseignement	01.11.2025	31.12.2025	Congé payé RIH	4.00	100.00	0.00
141354	Gymnasiale Matur	Gymnasium 2-4	Enseignement	01.11.2025	31.12.2025	Congé payé RIH	10.00	100.00	0.00
247514	Gymnasiale Matur	Gymnasium 1	Enseignement	01.11.2025	31.12.2025	Congé payé RIH	6.00	100.00	0.00

2er semestre (01.02.2026 – 31.07.2026)
L'enseignant-e dispense au total 20 leçons à l'ECG, en GYM 1 et en GYM 2-4. Concernant l'engagement pour la GYM 2-4, 1,44 leçon est créditée sur le compte RIH. De plus, en mai, l'enseignant-e prend un congé non payé.

Engagements (4) | Judith inkl. Pers-ID

Matricule ext.	Mat.	Enseignant-e	Degré scolaire	Type d'ens.	Fonction	Rempl.	Hors code UTP	Hors UTP	Leç. dispensées	DO %	RIH	DH %	Leç. rétribuées	Leç. obligatoires	DO rétribué	Entrée	Départ	Jours d'absence
232383	141351		FMS	FMS	Enseignement	✕		✕	4.00	0.00	0.00	4.00	4.16	24.00	17.34	01.08.2012	+	31
232383	141354		GYM	G2-4	Enseignement	✕		✕	10.00	0.00	1.44	4.00	8.96	23.00	38.96	01.11.2021	+	31
232383	247514		GYM	G1	Enseignement	✕		✕	6.00	0.00	0.00	4.00	6.24	28.00	22.29	01.08.2023	+	31

Abwesenheiten (4)

Persnr	Schulstufe	Unterrichtsart	Funktion	Gültig ab	Gültig bis	Abwesenheitsart	Abw. Lektionen	Abw. Prozent	Einzellek.
141351	Fachmittelschule	Fachmittelschule	Unterricht	01.05.2026	31.05.2026	Unbezahlter Urlaub	4.00	100.00	0.00
141354	Gymnasiale Matur	Gymnasium 2-4	Unterricht	01.05.2026	31.05.2026	Unbezahlter Urlaub	10.00	100.00	0.00
247514	Gymnasiale Matur	Gymnasium 1	Unterricht	01.05.2026	31.05.2026	Unbezahlter Urlaub	6.00	100.00	0.00
399839	Schuladministration Mittelschule	Pool für Spezialaufgaben	Pool für Spezialaufgaben	01.05.2026	31.05.2026	Unbezahlter Urlaub	0.00	100.00	0.00

Explications concernant les calculs :

Crédit régulier de 1,44 leçon hebdomadaire pour l'engagement en GYM 2-4
Nb de leçons annuelles = 23 leçons * 39 semaines = 897 leçons
897 leçons / 12 mois = 74,75 leçons / mois
74.75 leçons / 28 leçons obligatoires = 3,25 leçons
1,44 leçons créditée * 3,25 leçons = **4,68 leçons / mois**

Crédit de 5 leçons ponctuelles pour l'engagement en ECG
Les leçons ponctuelles peuvent être créditées sur le compte RIH. Cela se fait automatiquement après validation de la direction d'école.
Les leçons ponctuelles comptabilisées au niveau de l'ECG compte tenu de 24 leçons obligatoires pour 39 semaines d'école sont converties sur la base de 23 leçons obligatoires pour 39 semaines d'école.
5 leçons / 24 * 23 = 4,79 leçons

Crédit de 5 leçons ponctuelles pour l'engagement GYM 2-4
Les leçons ponctuelles peuvent être créditées sur le compte RIH. Cela se fait automatiquement après validation de la direction d'école.
Les leçons ponctuelles comptabilisées pour le niveau GYM 2-4 compte tenu de 23 leçons obligatoires pour 39 semaines d'école ne sont pas converties, car le compte est tenu sur la base de 23 leçons obligatoires pour 39 semaines d'école.
5 leçons = **5,00 leçons**

Congé payé RIH à 100 % aux niveaux de l'ECG, de la GYM 1 et des GYM 2-4 du 1er novembre au 31 décembre 2025

Si une absence de type « congé payé RIH » est saisie dans SAP-CdPe, le compte RIH est automatiquement débité.
Dans notre exemple, le congé payé RIH est saisi pour les trois engagements.
Le compte RIH prévoit 23 leçons obligatoires pour 39 semaines d'école. Cela signifie que le retrait RIH à effectuer pour l'engagement en ECG (24 leçons obligatoires pour 39 semaines d'école) et pour l'engagement en GYM 1 (28 leçons obligatoires pour 39 semaines d'école) est converti sur la base de 23 leçons obligatoires pour 39 semaines d'école.

Engagement en **ECG** (24 leçons obligatoires pour 39 semaines d'école) / du 01.11.25 au 30.11.25 / *pas de jours de vacances*
4,16 leçons dispensées (y c. DH)
4,16 leçons / 7 jours * 30 jours (nov.) = 17,83 leçons
Converti sur la base de 23 leçons obligatoires pour 39 semaines d'école = 17,83 leçons / 24 * 23 = **17,09 leçons**

Engagement en **ECG** (24 leçons obligatoires pour 39 semaines d'école) / du 01.12.25 au 31.12.25 / *10 jours de vacances*
4,16 leçons dispensées (y c. DH)
4,16 leçons / 7 jours * 21 jours (déc.) = 12,48 leçons
Converti sur la base de 23 leçons obligatoires pour 39 semaines d'école = 12.48 leçons / 24 * 23 = **11,96 leçons**

****
Engagement en **GYM 2-4** (23 leçons obligatoires pour 39 semaines d'école) / du 01.11.25 au 30.11.25 / *pas de jours de vacances*
10,40 leçons dispensées (y c. DH)
10,40 leçons / 7 jours * 30 jours (nov.) = **44,57 leçons**

Engagement en **GYM 2-4** (23 leçons obligatoires pour 39 semaines d'école) / du 01.12.25 au 31.12.25 / *10 jours de vacances*
10,40 leçons dispensées (y c. DH)
10,40 leçons / 7 jours * 21 jours (déc.) = **31,20 leçons**

****
Engagement en **GYM 1** (28 leçons obligatoires pour 39 semaines d'école) / du 01.11.25 au 30.11.25 / pas de jours de vacances
6,24 leçons dispensées (y c. DH de 4 %)
6,24 leçons / 7 jours * 30 jours (nov.) = 26,74 leçons
Converti sur la base de 23 leçons obligatoires pour 39 semaines d'école = 26,74 leçons / 28 * 23 = **21,97 leçons**

Engagement en **GYM 1** (28 leçons obligatoires pour 39 semaines d'école) / du 01.12.2025 au 31.12.2025 / 10 jours de vacances
6,24 leçons dispensées (y c. DH de 4 %)
6,24 leçons / 7 jours * 21 jours (déc.) = 18,72 leçons
Converti sur la base de 23 leçons obligatoires pour 39 semaines d'école = 18,72 leçons / 28 * 23 = **15,38 leçons**

****

Congé payé RIH < 8 jours – 3 leçons au niveau GYM 2-4 le 15.01.2026

Lorsqu'une absence est enregistrée dans SAP-CdPe au titre de « congé payé RIH < 8 jours », le compte RIH est automatiquement débité. Dans notre exemple, le « congé payé RIH < 8 jours » est saisi pour l'engagement au niveau GYM 2-4.

Le compte RIH est tenu sur la base de 23 leçons obligatoires pour 39 semaines d'école. Si l'enseignant-e bénéficie d'une DH, la part de DH correspondante est déduite lors du prélèvement du congé payé RIH inférieur à 8 jours.

Exemple : DH 12,00 % - retrait de 3 leçons = 3,36 leçons débitées du compte

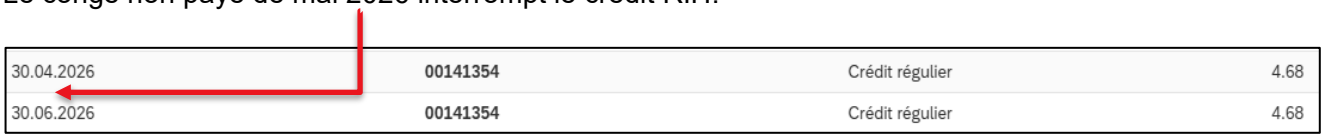
Crédit de 50 leçons découlant d'une prime de fidélité pour l'engagement en ECG

Si l'enseignant-e décide de faire créditer sa prime de fidélité sur son compte RIH, la comptabilisation est effectuée manuellement par la ou le spécialiste de la gestion des traitements (GTE).

Les leçons découlant d'une prime de fidélité qui sont comptabilisées au niveau de l'ECG compte tenu de 24 leçons obligatoires pour 39 semaines d'école sont converties sur la base de 23 leçons obligatoires pour 39 semaines d'école.
50 leçons / 24 * 23 = **47,92 leçons**

Congé non payé à 100 % aux niveaux de l'ECG, de la GYM 1 et des GYM 2-4 du 1er au 31 mai 2026

Le congé non payé de mai 2026 interrompt le crédit RIH.



30.04.2026	**00141354**	Crédit régulier	4.68
30.06.2026	**00141354**	Crédit régulier	4.68

5.2.4 Exemple de compte RIH – École obligatoire – Engagement exprimé en %



L'exemple ci-dessous illustre les écritures RIH du 1er août 2025 au 31 juillet 2026.

Écritures (7)

Date de valeur	Matricule	Description	Remarque	Solde (heures)
31.01.2026	**00102477**	Crédit régulier		16.38
31.12.2025	**00102477**	Crédit régulier		16.38
30.11.2025	**00102477**	Crédit régulier		16.38
31.10.2025	**00102477**	Crédit régulier		16.38
30.09.2025	**00102477**	Crédit régulier		16.38
31.08.2025	**00102477**	Crédit régulier		16.38
01.08.2025	**00102477**	Solde repris		196.56

Changements saisis dans SAP-CdPe :

1er et 2e semestres (01.08.25 – 31.07.26)
L'enseignant-e enseigne à hauteur de 100,00 % dans le cadre du pool destiné aux tâches spéciales et fait créditer sa DH de 12,00 % sur son compte RIH.



Crédit régulier de la DH de 12,00 %
Nombre d'heures annuelles = 42 heures * 39 semaines = 1638 heures
1638 heures / 12 mois = 136,5 heures / mois
12.00 % DH * 136,5 heures / 100 = **16,38 heures/mois**

5.2.5 Exemple de compte RIH – École professionnelle – Engagement exprimé en leçons



N°	Description	Explications détaillées
1	Données de base	Les informations suivantes sont visibles dans chaque compte RIH : - **Numéro de compte :** numéro du compte RIH - **Mat. ID :** identifiant personnel SAP de l'enseignant-e - **Date de référence :** à partir de quand les écritures du compte RIH sont affichées - **Statut :** actif – soldé - **Mis à jour pour la dernière fois le :** date de la dernière mise à jour - **Enseignant-e :** nom de l'enseignant-e - **École :** école où travaille l'enseignant-e - **Domaine d'enseignement :** domaine d'enseignement associé au compte - **Leç. obligatoires :** nombre de leçons obligatoires dispensées
2	Solde	Le solde est affiché en fonction de la date de référence sélectionnée. **Vert :** solde entre - 4,99 % et + 39,99 % **Orange :** solde entre - 5,00 % et - 8,00 % ou entre + 40,0 et + 50,0 % **Rouge :** solde inférieur ou égal à - 8,00 % ou supérieur ou égal à + 50,00 %
3	Afficher les bases de calcul	Vous trouverez en annexe un document PDF présentant les calculs figurant sur le relevé de compte. Explications pour le calcul SAP-RIH
4	Afficher le relevé de compte	Le relevé de compte peut être généré à tout moment à la date de référence sélectionnée. Deux fois par an, il est généré automatiquement et classé dans le dossier personnel de l'enseignant-e.
5	Demander la clôture du compte	Ce bouton permet à la direction d'école de demander la clôture du compte. Des explications détaillées sont données au point 4.4.

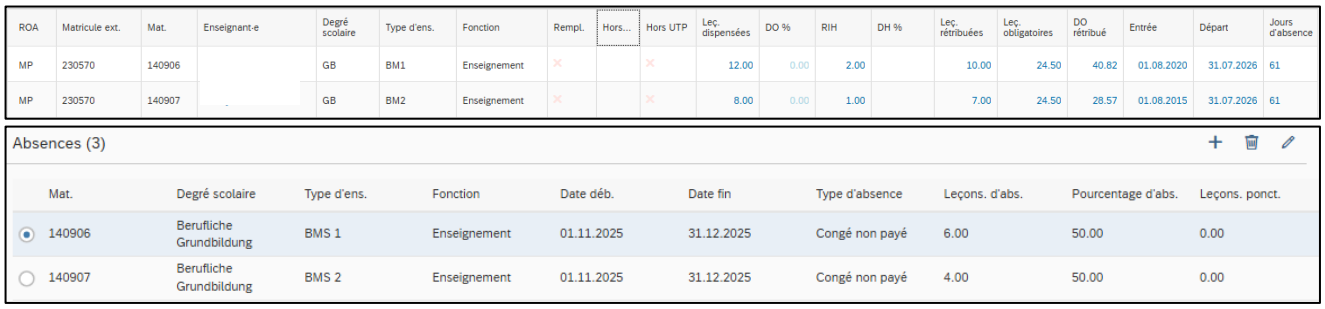
6	Engagements associés	Un ou plusieurs engagements peuvent être associés à un même compte RIH. Plusieurs engagements sont associés au même compte lorsqu'ils concernent le même domaine d'enseignement, bénéficient du même classement et sont exprimés de la même manière (leçons ou DO).

L'exemple ci-dessous illustre les écritures RIH du 1er août 2025 au 31 juillet 2026.

31.07.2026	**00140906**	Crédit prime de fidélité		11.00
30.06.2026	**00140907**	Crédit régulier		3.17
30.06.2026	**00140906**	Crédit régulier		6.33
31.05.2026	**00140907**	Crédit régulier		3.17
31.05.2026	**00140906**	Crédit régulier		6.33
31.05.2026	**00140907**	Congé payé		-35.43
31.05.2026	**00140906**	Congé payé		-53.14
30.04.2026	**00140907**	Crédit régulier		3.17
30.04.2026	**00140906**	Crédit régulier		6.33
31.03.2026	**00140907**	Crédit régulier		3.17
31.03.2026	**00140906**	Crédit régulier		6.33
31.03.2026	**00140907**	Congé payé < 8 jours		-3.00
31.03.2026	**00140906**	Congé payé < 8 jours		-5.00
28.02.2026	**00140906**	Crédit régulier		6.33
28.02.2026	**00140907**	Crédit régulier		3.17
31.01.2026	**00140907**	Crédit régulier		3.17
31.01.2026	**00140906**	Crédit régulier		6.33
31.01.2026	**00140906**	Crédit leçons ponctuelles	Stv. Hans Muster	5.00
31.12.2025	**00140907**	Crédit régulier		1.58
31.12.2025	**00140906**	Crédit régulier		3.17
30.11.2025	**00140907**	Crédit régulier		1.58
30.11.2025	**00140906**	Crédit régulier		3.17
31.10.2025	**00140907**	Crédit régulier		3.17
31.10.2025	**00140906**	Crédit régulier		6.33
30.09.2025	**00140907**	Crédit régulier		3.17
30.09.2025	**00140906**	Crédit régulier		6.33
31.08.2025	**00140907**	Crédit régulier		3.17
31.08.2025	**00140906**	Crédit régulier		6.33
01.08.2025	**00140906**	Solde repris		96.82

Changements saisis dans SAP-CdPe :

1er semestre (01.08.2025 – 31.01.2026)
L'enseignant-e dispense 12 leçons au niveau de la MP 1 et fait créditer 2 leçons sur son compte RIH, il/elle dispense aussi 8 leçons au niveau de la MP 2 et fait créditer 1 leçon sur son compte RIH. De plus, en novembre et décembre, il/elle prend un congé non payé à hauteur de 50 %.

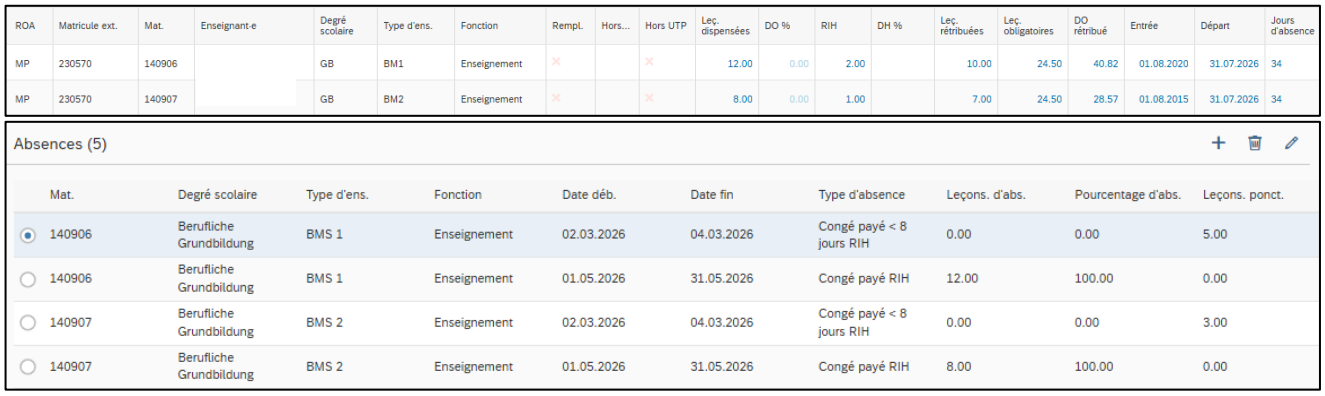


ROA	Matricule ext.	Mat.	Enseignant-e	Degré scolaire	Type d'ens.	Fonction	Rempl.	Hors...	Hors UTP	Leç. dispensées	DO %	RIH	DH %	Leç. rétribuées	Leç. obligatoires	DO rétribué	Entrée	Départ	Jours d'absence
MP	230570	140906		GB	BM1	Enseignement	×		×	12.00	0.00	2.00		10.00	24.50	40.82	01.08.2020	31.07.2026	61
MP	230570	140907		GB	BM2	Enseignement	×		×	8.00	0.00	1.00		7.00	24.50	28.57	01.08.2015	31.07.2026	61

Absences (3)

Mat.	Degré scolaire	Type d'ens.	Fonction	Date déb.	Date fin	Type d'absence	Leçons. d'abs.	Pourcentage d'abs.	Leçons. ponct.
140906	Berufliche Grundbildung	BMS 1	Enseignement	01.11.2025	31.12.2025	Congé non payé	6.00	50.00	0.00
140907	Berufliche Grundbildung	BMS 2	Enseignement	01.11.2025	31.12.2025	Congé non payé	4.00	50.00	0.00

2er semestre (01.02.2026 – 31.07.2026)
L'enseignant-e dispense 12 leçons au niveau de la MP 1 et fait créditer 2 leçons sur son compte RIH, il/elle dispense aussi 8 leçons au niveau de la MP 2 et fait créditer 1 leçon sur son compte RIH. De plus, il/elle prend un congé payé RIH inférieur à 8 jours du 2 au 4 mars 2026 et un congé payé RIH à 100 % du 1er au 31 mai 2026.



ROA	Matricule ext.	Mat.	Enseignant-e	Degré scolaire	Type d'ens.	Fonction	Rempl.	Hors...	Hors UTP	Leç. dispensées	DO %	RIH	DH %	Leç. rétribuées	Leç. obligatoires	DO rétribué	Entrée	Départ	Jours d'absence
MP	230570	140906		GB	BM1	Enseignement	×		×	12.00	0.00	2.00		10.00	24.50	40.82	01.08.2020	31.07.2026	34
MP	230570	140907		GB	BM2	Enseignement	×		×	8.00	0.00	1.00		7.00	24.50	28.57	01.08.2015	31.07.2026	34

Absences (5)

Mat.	Degré scolaire	Type d'ens.	Fonction	Date déb.	Date fin	Type d'absence	Leçons. d'abs.	Pourcentage d'abs.	Leçons. ponct.
140906	Berufliche Grundbildung	BMS 1	Enseignement	02.03.2026	04.03.2026	Congé payé < 8 jours RIH	0.00	0.00	5.00
140906	Berufliche Grundbildung	BMS 1	Enseignement	01.05.2026	31.05.2026	Congé payé RIH	12.00	100.00	0.00
140907	Berufliche Grundbildung	BMS 2	Enseignement	02.03.2026	04.03.2026	Congé payé < 8 jours RIH	0.00	0.00	3.00
140907	Berufliche Grundbildung	BMS 2	Enseignement	01.05.2026	31.05.2026	Congé payé RIH	8.00	100.00	0.00

Explications concernant les calculs :

Crédit régulier de 2 leçons hebdomadaires au niveau de la MP 1
Nb de leçons annuelles = 24,5 leçons * 38 semaines = 931 leçons
931 leçons / 12 mois = 77,58 leçons / mois
77,58 leçons / 24,5 leçons obligatoires = 3,17 leçons
2 leçons créditées * 3,17 leçons = **6,33 leçons / mois**

Crédit régulier de 1 leçon hebdomadaire au niveau de la MP 2
Nb de leçons annuelles = 24,5 leçons * 38 semaines = 931 leçons
931 leçons / 12 mois = 77,58 leçons / mois
77,58 leçons / 24,5 leçons obligatoires = 3,17 leçons
1 leçons créditée * 3,17 leçons = **3,17 leçons / mois**

Congé non payé à 50 % aux niveaux de la MP 1 et de la MP 2 du 01.11.25 au 31.12.25
Le congé non payé en novembre et décembre 2025 réduit de moitié le crédit RIH pour les deux engagements.
MP 1 : 2 leçons créditées * 3,17 leçons * 50 % = **3,17 leçons / mois**
MP 2 : 1 leçons créditée * 3,17 leçons * 50 % = **1,58 leçon / mois**

Crédit de 5 leçons ponctuelles au niveau de la MP 1

Les leçons ponctuelles peuvent être créditées sur le compte RIH, après validation de la direction d'école.

5 leçons de congé payé RIH inférieur à 8 jours au niveau de la MP 1
3 leçons de congé payé RIH inférieur à 8 jours au niveau de la MP 2

Lorsqu'une absence est enregistrée dans SAP-CdPe au titre de « congé payé RIH < 8 jours », le compte RIH est automatiquement débité. Si l'enseignant-e bénéficie d'une DH, la part de DH correspondante est déduite lors du prélèvement du congé payé RIH inférieur à 8 jours.

Exemple : DH 12,00 % - retrait de 3 leçons = 3,36 leçons débitées du compte

Congé payé RIH à 100 % aux niveaux de la MP 1 et de la MP1 du 01.05.26 au 31.05.26

Si une absence de type « congé payé RIH » est saisie dans SAP-CdPe, le compte RIH est automatiquement débité.
Dans notre exemple, le congé payé RIH est saisi pour les deux engagements.

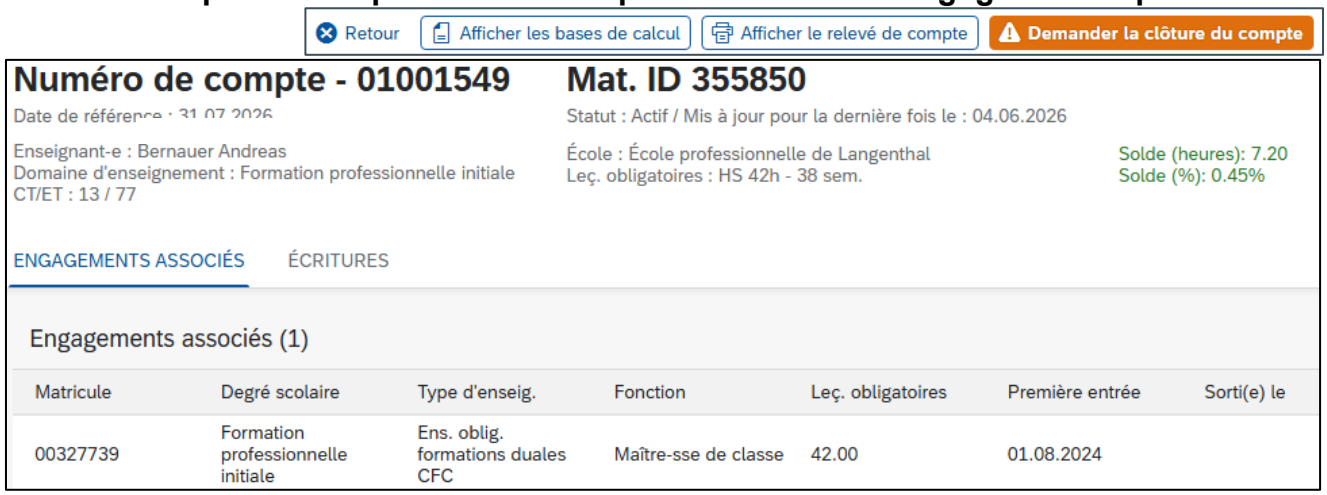
Engagement en **MP 1** (24,5 leçons obligatoires pour 38 semaines d'école) / du 01.05.26 au 31.05.26 / pas de jours de vacances
12,00 leçons dispensées
12,00 leçons / 7 jours * 31 jours (mai) = **53,14 leçons**

Engagement en **MP 2** (24,5 leçons obligatoires pour 38 semaines d'école) / du 01.05.26 au 31.05.26 / pas de jours de vacances
8,00 leçons dispensées
8,00 leçons / 7 jours * 31 jours (mai) = **35,43 leçons**

Crédit de 11 leçons découlant d'une prime de fidélité au niveau de la MP 1 au 31.07.26

Si l'enseignant-e décide de faire créditer sa prime de fidélité sur son compte RIH, la comptabilisation est effectuée manuellement par la ou le spécialiste de la gestion des traitements (GTE).

5.2.6 Exemple de compte RIH – École professionnelle – Engagement exprimé en %



L'exemple ci-dessous illustre les écritures RIH du 1er août 2025 au 31 juillet 2026.

Écritures (12)

Date de valeur	Matricule	Description	Remarque	Solde (heures)
31.07.2026	**00327739**	Crédit régulier		0.60
30.06.2026	**00327739**	Crédit régulier		0.60
31.05.2026	**00327739**	Crédit régulier		0.60
30.04.2026	**00327739**	Crédit régulier		0.60
31.03.2026	**00327739**	Crédit régulier		0.60
28.02.2026	**00327739**	Crédit régulier		0.60
31.01.2026	**00327739**	Crédit régulier		0.60
31.12.2025	**00327739**	Crédit régulier		0.60
30.11.2025	**00327739**	Crédit régulier		0.60
31.10.2025	**00327739**	Crédit régulier		0.60
30.09.2025	**00327739**	Crédit régulier		0.60
31.08.2025	**00327739**	Crédit régulier		0.60

Changements saisis dans SAP-CdPe :

1er et 2e semestres (01.08.25 – 31.07.26)
L'enseignant-e enseigne à hauteur de 3.75 % dans le cadre du pool spécial DUI/DIP et fait créditer sa DH de 12,00 % sur son compte RIH.



Explications concernant les calculs :

Crédit régulier de la DH de 12,0 %
Nombre d'heures annuelles = 42 heures * 38 semaines = 1596 heures
1596 heures / 12 mois = 133,0 heures / mois
0,45 % DH * 133,0 heures / 100 = **0,60 heure**

5.3 Calcul de la part de vacances

Une écriture de correction est désormais effectuée lorsque l'un des événements suivants survient en cours d'année, ce qui garantit la tenue correcte du compte RIH :

• Arrivée et/ou départ en cours d'année
• Congé non payé >= 8 jours

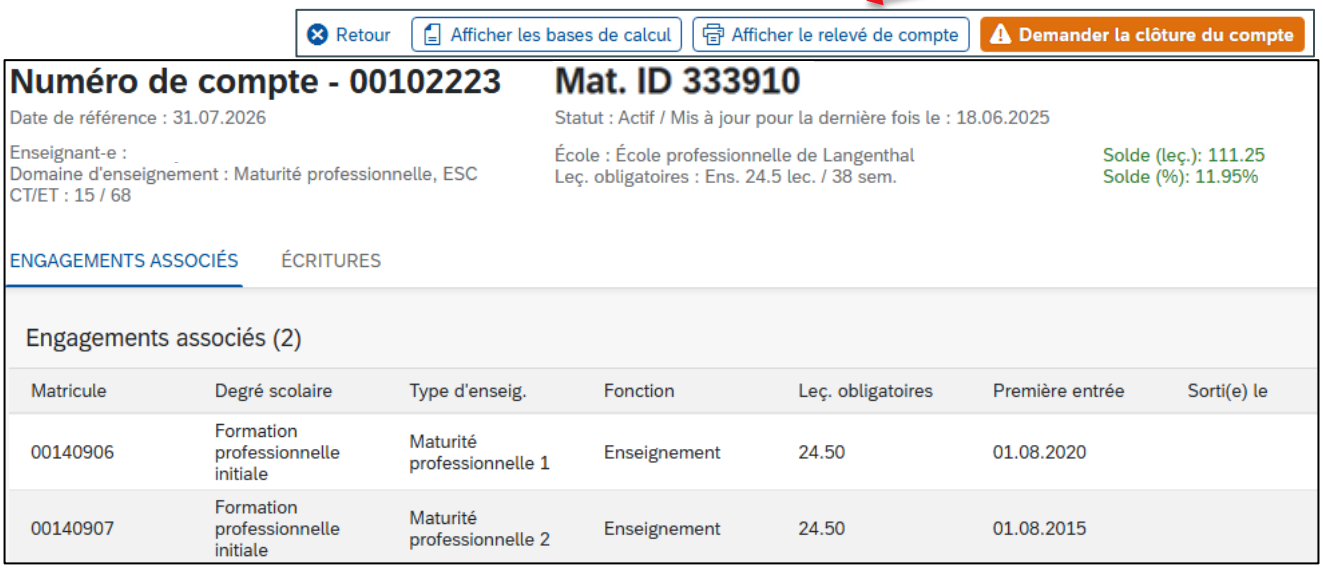
L'écriture de correction apparaît sur le compte RIH avec la mention « Calcul de la part de vacances – Retrait régulier » ou « Calcul de la part de vacances – Crédit régulier ». Elle peut être positive ou négative.

Le calcul de la part de vacances tient compte des mêmes paramètres et procédures que ceux utilisés jusqu'à présent pour le calcul de la part de vacances relative aux congés non payés et aux engagements d'une durée inférieure à une année scolaire.

Vous trouverez de plus amples informations sur la PCPTE, via le lien suivant :
Calcul de la part de vacances – PCPTE Canton de Berne

5.4 Afficher le relevé de compte

Le relevé de compte peut être consulté à tout moment dans la vue détaillée d'un compte RIH :



Extrait du compte RIH n° 102223
01.08.2025 - 31.07.2026

ID personnel	230570	**Numéro AVS**	756.6084.3591.35
École	École professionnelle de Langenthal	**Leç. obligat.**	Ens. 24.5 lec. / 38 sem.
Dom. d'enseign.	Maturité professionnelle, ESC	**CT / ET**	15 / 68

Engagements liés au compte RIH :

Matricule	Degré scolaire	Type d'enseig.	Fonction
140906	Berufliche Grundbildung	BMS 1	Enseignement
140907	Berufliche Grundbildung	BMS 2	Enseignement

Solde repris

Valuta	Matricule	Leçons	%
01.08.2025	140906	96.82	10.40

Écritures

Jour de valeur	Matricule	Type d'écriture	Remarque	Leçons	%
01.08.2025		**Report de solde**		**0.00**	**0.00**
01.08.2025	140906	Solde repris		96.82	
31.08.2025	140906	Crédit régulier		6.33	
31.08.2025	140907	Crédit régulier		3.17	
30.09.2025	140906	Crédit régulier		6.33	
30.09.2025	140907	Crédit régulier		3.17	
31.10.2025	140906	Crédit régulier		6.33	
31.10.2025	140907	Crédit régulier		3.17	
30.11.2025	140906	Crédit régulier		3.17	
30.11.2025	140907	Crédit régulier		1.58	
31.12.2025	140906	Crédit régulier		3.17	
31.12.2025	140907	Crédit régulier		1.58	
31.01.2026	140906	Crédit régulier		6.33	
31.01.2026	140907	Crédit régulier		3.17	

Jour de valeur	Matricule	Type d'écriture	Remarque	Leçons	%
31.01.2026	140906	Crédit leçons ponctuelles		5.00	
28.02.2026	14090	Crédit régulier		3.17	
28.02.2026	140906	Crédit régulier		6.33	
31.03.2026	140906	Crédit régulier		6.33	
31.03.2026	140907	Crédit régulier		3.17	
31.03.2026	140906	Congé payé < 8 jours		-5.00	
31.03.2026	140907	Congé payé < 8 jours		-3.00	
30.04.2026	140906	Crédit régulier		6.33	
30.04.2026	140907	Crédit régulier		3.17	
31.05.2026	140906	Crédit régulier		6.33	
31.05.2026	140907	Crédit régulier		3.17	
31.05.2026	140906	Congé payé		-53.14	
31.05.2026	140907	Congé payé		-35.43	
30.06.2026	140906	Crédit régulier		6.33	
30.06.2026	140907	Crédit régulier		3.17	
31.07.2026	140906	Crédit prime de fidélité		11.00	
31.07.2026		**Solde final**		**111.25**	**11.95**

Remarque : les écritures mensuelles ne sont retranscrites sur le compte qu'au milieu du mois suivant, après le deuxième cycle de versement des traitements.

Le relevé de compte est automatiquement enregistré dans le dossier personnel de l'enseignant-e par semestre.

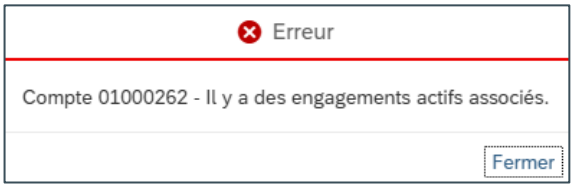
Compte le 31.1. -> le relevé de compte est visible mi-février
Compte le 31.7. -> le relevé de compte est visible mi-août

L'enseignant-e a 30 jours pour se manifester s'il/si elle n'est pas d'accord avec les informations figurant sur le relevé. En l'absence de réponse dans ce délai, le relevé de compte est considéré comme accepté.

5.5 La clôture du compte

Si l'enseignant-e arrête d'enseigner dans le cadre de tous les engagements associés à un compte RIH, la direction d'école demande le versement du solde restant, le cas échéant.

Pour que le processus puisse être lancé, il est impératif de mettre fin à tous les engagements concernés dans SAP-CdPe. S'il existe encore des engagements actifs, ce message d'erreur s'affiche et la clôture du compte ne peut pas être lancée.



5.5.1 Demander la clôture du compte

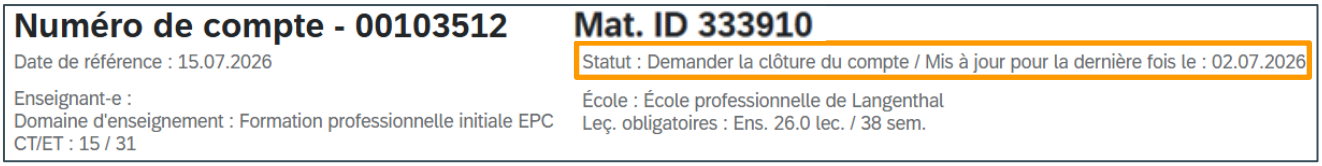
Lorsque tous les engagements concernés ont été clos, il suffit de cliquer sur ***« Demander la clôture du compte »*** pour lancer le processus. Si plusieurs engagements sont associés à un compte et que tous n'ont pas pris fin, le compte ne peut pas être clôturé :

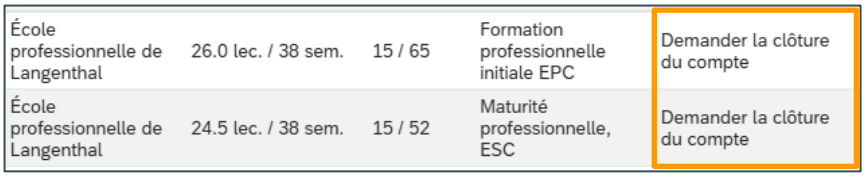




5.5.2 Clôture demandée

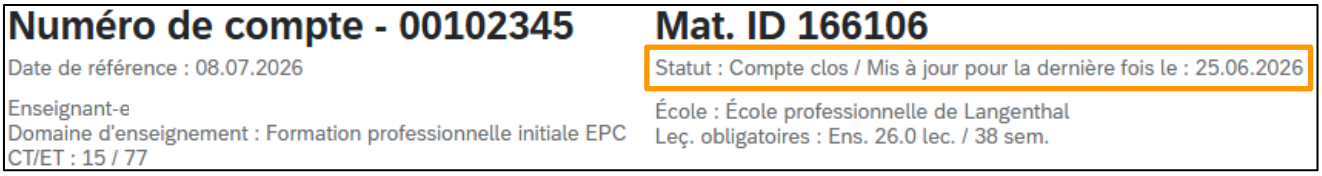
Une fois que l'opération a été confirmée par un clic sur « Demander la clôture du compte », le statut du compte RIH change et le bouton « Demander la clôture du compte » n'est plus visible.





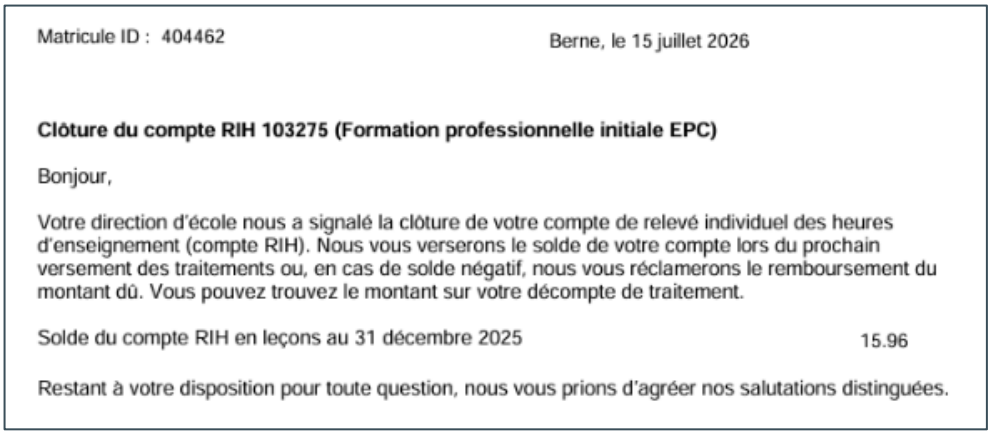
5.5.3 Compte clos

Suite à la clôture du compte, le statut passe à « Compte clos » et le solde est de 0. Le montant restant est versé à l'enseignant-e avec le prochain traitement le mois suivant ou, en cas de solde négatif, le montant dû est réclamé. En fonction de la date d'annonce et d'administration, la clôture du compte peut intervenir au plus tôt le mois suivant le versement du dernier traitement. Si des crédits ou des retraits réguliers ont lieu jusqu'à la date de départ, la clôture s'effectue nécessairement après le versement du dernier traitement, car les transferts vers le compte RIH n'ont lieu qu'après le deuxième cycle de versement des traitements (voir aussi le point 3.6).





Une fois le compte clos, la SPe établit la lettre relative à la clôture du compte. Celle-ci est envoyée à l'enseignant-e, accompagnée du relevé de compte, puis classée dans le dossier personnel.


Matricule ID : 404462

Berne, le 15 juillet 2026

Clôture du compte RIH 103275 (Formation professionnelle initiale EPC)

Bonjour,

Votre direction d'école nous a signalé la clôture de votre compte de relevé individuel des heures d'enseignement (compte RIH). Nous vous verserons le solde de votre compte lors du prochain versement des traitements ou, en cas de solde négatif, nous vous réclamerons le remboursement du montant dû. Vous pouvez trouvez le montant sur votre décompte de traitement.

Solde du compte RIH en leçons au 31 décembre 2025 15.96

Restant à votre disposition pour toute question, nous vous prions d'agréer nos salutations distinguées.

5.6 Comptes RIH suspects

Si un compte RIH nécessite des opérations de la part de la direction d'école, il est géré dans l'application FIORI « Comptes RIH suspects ».



Les raisons justifiant un traitement à part sont les suivantes :

Le solde du compte dépasse la limite supérieure ou inférieure autorisée.
Orange : la limite est bientôt atteinte.
Rouge : la limite est dépassée.
Vert : Aucun engagement actif associé au compte

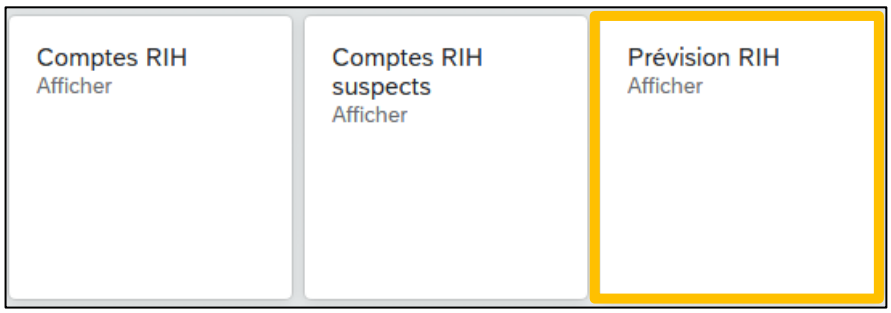
École professionnelle de Langenthal Formation professionnelle initiale	Actif	48.58 % 480.00 Leçons	Près de la limite (+50%, -8%)
École professionnelle de Langenthal Formation professionnelle initiale	Actif	55.67 % 550.00 Leçons	En dehors de la fourchette autorisée (+50 % ou -8 %)

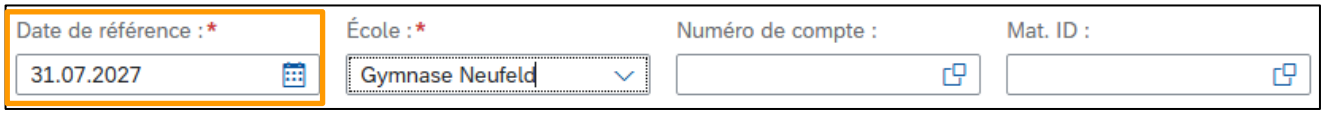
Plus aucun engagement actif n'est associé au compte. Ce dernier doit être clôturé :

École professionnelle de Langenthal Formation professionnelle initiale	Vérifier la clôture du compte	0.00 % 0.00 Leçons	Aucun engagement actif associé au compte

5.7 Prévision RIH pour les directions d'école

Si des modifications ont déjà été enregistrées dans SAP-CdPe (leçons sur le compte RIH, DH sur le compte RIH, congé payé sur le compte RIH, etc.), il est désormais possible de simuler, à une date de référence donnée, l'évolution du solde du compte RIH.







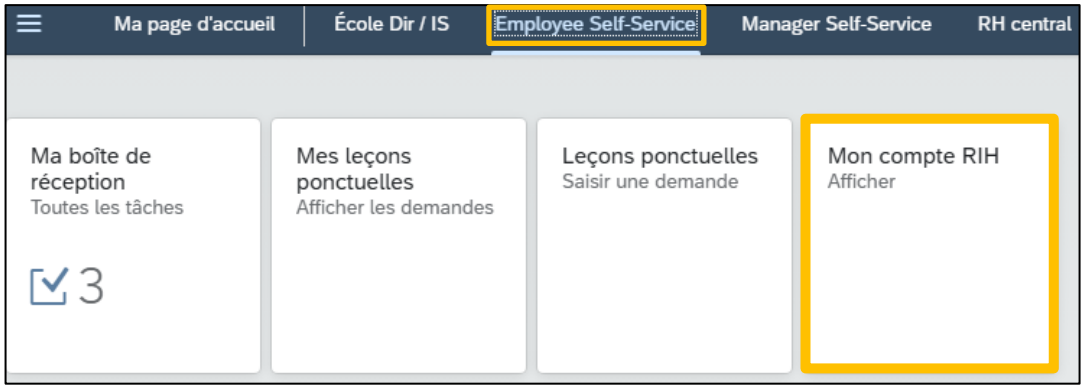
Dans l'aperçu des écritures, les écritures futures non encore comptabilisées apparaissent désormais en plus de celles qui ont déjà été comptabilisées. Elles sont signalées par un trait orange sur le bord gauche. Veuillez impérativement tenir compte de la remarque affichée ci-dessus, précisant qu'il s'agit de valeurs provisoires !



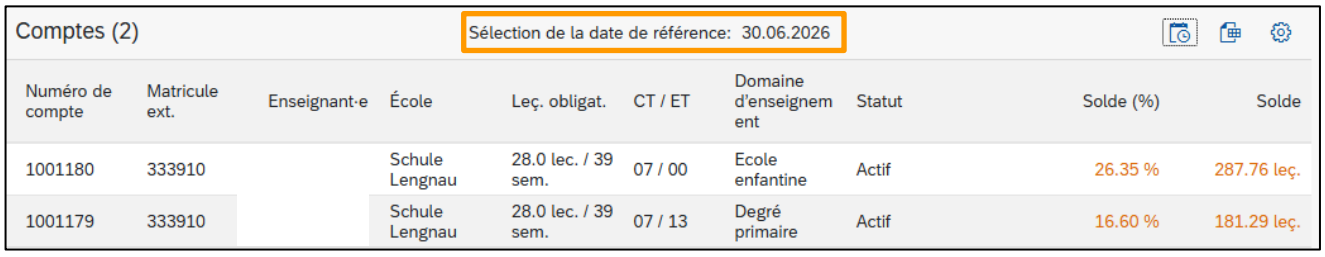
31.07.2027	**00116595**	Crédit régulier	4.84
30.06.2027	**00116595**	Crédit régulier	4.84
31.05.2027	**00116595**	Crédit régulier	2.42
30.04.2027	**00116595**	Crédit régulier	4.84
31.03.2027	**00116595**	Crédit régulier	4.84
31.03.2027	**00116595**	Congé payé < 8 jours	-6.72
28.02.2027	**00116595**	Crédit régulier	4.84
30.11.2026	**00116595**	Congé payé	-59.44
30.09.2026	**00116595**	Congé payé	-39.63
31.08.2026	**00116595**	Congé payé	-43.59

5.8 Mon compte RIH (pour l'ensemble des enseignantes et enseignants ayant leur propre compte RIH)

Depuis août 2025, l'ensemble des enseignantes et enseignants ont accès au portail ESS (Employee Self-Service). Ils ont donc aussi accès à leur compte RIH :

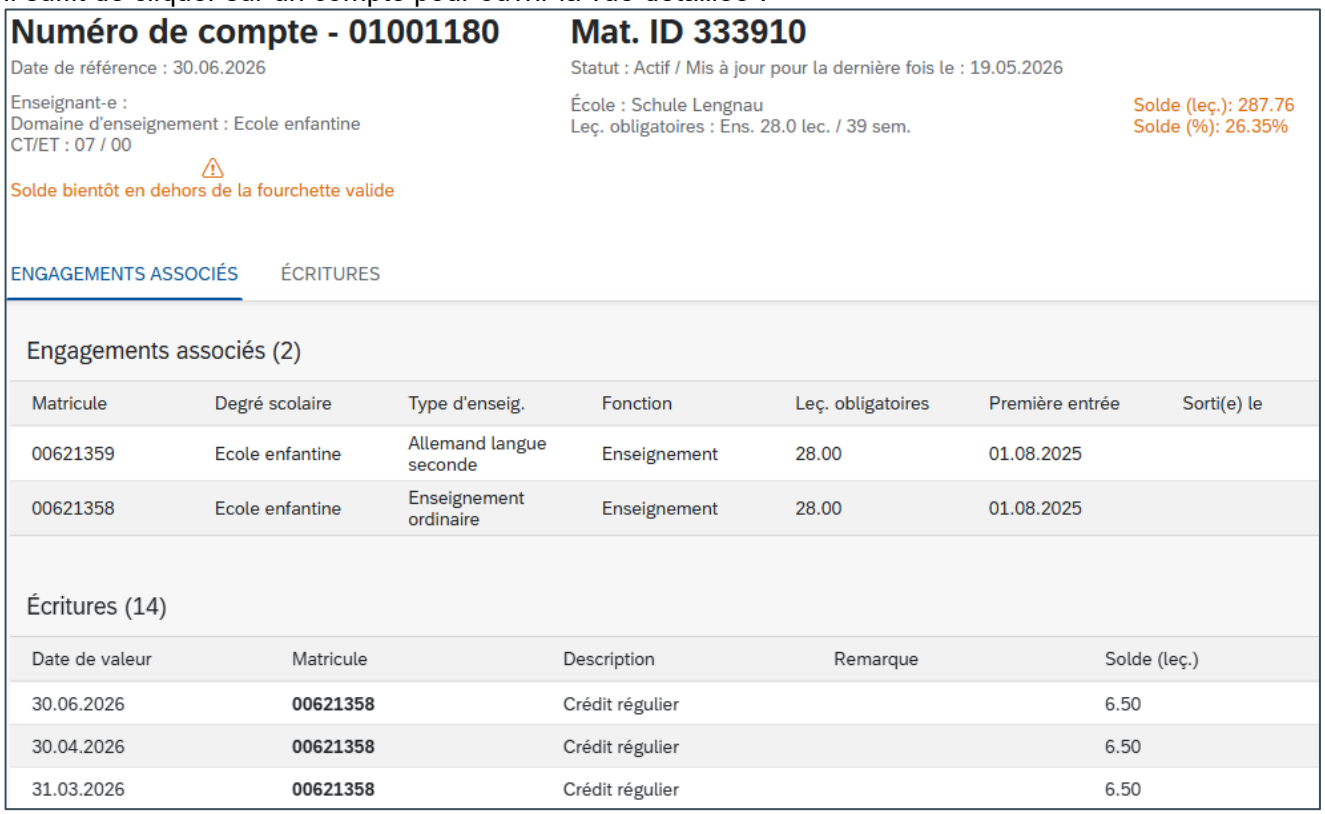


Tous les comptes RIH disponibles sont recensés à la rubrique « Mon compte RIH ». Il est possible de sélectionner la date de référence souhaitée (voir les points 4.4.1 et suivants). Par défaut, la date de référence sélectionnée est la date du jour. Dans cet exemple, la date de référence du 31 juin 2026 a été sélectionnée. Comme indiqué précédemment, les écritures régulières (crédits/débits provenant de SAP-CdPe) n'apparaissent dans le compte RIH qu'aux alentours du 10 du mois suivant.


Comptes (2) — Sélection de la date de référence: 30.06.2026

Numéro de compte	Matricule ext.	Enseignant·e	École	Leç. obligat.	CT / ET	Domaine d'enseignement	Statut	Solde (%)	Solde
1001180	333910		Schule Lengnau	28.0 lec. / 39 sem.	07 / 00	Ecole enfantine	Actif	26.35 %	287.76 leç.
1001179	333910		Schule Lengnau	28.0 lec. / 39 sem.	07 / 13	Degré primaire	Actif	16.60 %	181.29 leç.

Il suffit de cliquer sur un compte pour ouvrir la vue détaillée :


Numéro de compte - 01001180

Date de référence : 30.06.2026

Enseignant-e :
Domaine d'enseignement : Ecole enfantine
CT/ET : 07 / 00

Solde bientôt en dehors de la fourchette valide

Mat. ID 333910

Statut : Actif / Mis à jour pour la dernière fois le : 19.05.2026

École : Schule Lengnau
Leç. obligatoires : Ens. 28.0 lec. / 39 sem.

Solde (leç.): 287.76
Solde (%): 26.35%

ENGAGEMENTS ASSOCIÉS | ÉCRITURES

Engagements associés (2)

Matricule	Degré scolaire	Type d'enseig.	Fonction	Leç. obligatoires	Première entrée	Sorti(e) le
00621359	Ecole enfantine	Allemand langue seconde	Enseignement	28.00	01.08.2025	
00621358	Ecole enfantine	Enseignement ordinaire	Enseignement	28.00	01.08.2025	

Écritures (14)

Date de valeur	Matricule	Description	Remarque	Solde (leç.)
30.06.2026	**00621358**	Crédit régulier		6.50
30.04.2026	**00621358**	Crédit régulier		6.50
31.03.2026	**00621358**	Crédit régulier		6.50

Les enseignantes et enseignants peuvent à tout moment générer un relevé de compte.



Les enseignantes et enseignants ont également accès au document sur les bases de calcul.

Extrait du compte RIH n° 1001180
01.08.2025 - 30.06.2026

ID personnel	333910	**Numéro AVS**	756.4025.2279.87
École	Schule Lengnau	**Leç. obligat.**	Ens. 28.0 lec. / 39 sem.
Dom. d'enseign.	Ecole enfantine	**CT / ET**	07 / 00

Engagements liés au compte RIH :

Matricule	Degré scolaire	Type d'enseig.	Fonction
621359	Kindergarten	Deutsch als Zweitsprache	Enseignement
621358	Kindergarten	Regelunterricht	Enseignement

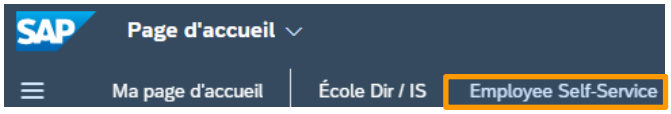
Solde repris

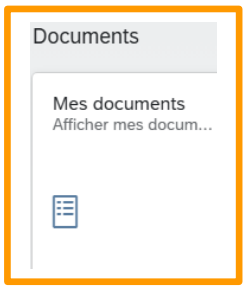
Valuta	Matricule	Leçons	%
01.08.2025	621358	280.00	25.64

Écritures

Jour de valeur	Matricule	Type d'écriture	Remarque	Leçons	%
01.08.2025		**Report de solde**		**0.00**	**0.00**
01.08.2025	621358	Solde repris		280.00	
31.08.2025	621358	Retrait régulier		-3.25	
30.09.2025	621358	Retrait régulier		-3.25	
20.10.2025	621358	Crédit leçons ponctuelles		5.00	
31.10.2025	621358	Retrait régulier		-3.25	

Dans l'Employee Self-Service (ESS), le relevé de compte est classé chaque semestre dans le dossier « RIH – Relevé de compte » et peut y être consulté à des fins de vérification.







6. Où trouver de l’aide ?

Vous trouverez sur la plateforme de connaissances Gestion du personnel et des traitements du corps enseignant (PCPTE) toutes les informations relatives à la gestion de la CdPe ainsi que tous les formulaires requis.

Lien vers tous les documents relatifs à SAP-RIH :
Relevé individuel des heures d’enseignement (RIH)

En cas de questions concernant SAP-RIH :
Formulaire de contact de la SPe

Berne, août 2026 Unité Gestion numérique des RH - Services en ligne (SPe)